



RAPPORT FINANCIER
2007/2008





Société Anonyme au capital de 1.936.840 €
Siège social : Centrale Parc-Bât.2-Avenue Sully Prudhomme, 92290 Châtenay-Malabry
423 642 222 R.C.S Nanterre

RAPPORT FINANCIER 2007/2008

Ce document est disponible sur simple demande au siège social de la Société ou sur le site Internet www.alternext.fr
ou encore sur celui de la Société www.eurilogic.fr

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008 **P4-P11**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé	p.4
Analyse de l'évolution des affaires	p.5
Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice	p.5
Activités en matière de recherche et de développement	p.5
Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir.....	p.6
Filiales et participations	p.6
Sociétés contrôlées.....	p.6
Rachat de la société de ses propres actions	p.6
Participation des salaires au capital.....	p.7
Etat récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants	p.7
Information sur la détention du capital.....	p.7
Exposé sur les résultats économiques et financiers	p.7
Comptes consolidés	p.8
Affectation du résultat	p.9
Rappel des dividendes distribués.....	p.9
Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement.....	p.10
Observations du comité d'entreprise	p.10
Informations concernant les mandataires sociaux.....	p.10
Contrôle des commissaires aux comptes	p.10
Annexes au rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2008	p.11

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2007/2008 (NORMES IFRS) ET ANNEXES **P15-P50**

Bilan actif et bilan passif.....	p.15
Compte de résultat	p.16
Tableau de flux de trésorerie consolidé	p.17
Variation des capitaux propres	p.18
Annexes aux états financiers consolidés.....	p.19

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2007/2008 ET ANNEXES **P51-P64**

Bilan actif et bilan passif	p.51
Comptes de résultat	p.52
Annexes aux comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2008	p.53

ETATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES **P65**

Tableau récapitulatif	p.65
-----------------------------	------

FILIALES ET PARTICIPATIONS **P66**

Tableau récapitulatif	p.66
-----------------------------	------

ATTESTATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS **P67**

Tableau récapitulatif	p.67
-----------------------------	------

SOMMAIRE (suite)

ETATS DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	P68
Tableau récapitulatif	p.68
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P69-P75
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du CA.....	p.69
Procédure de contrôle interne	p.71
Participation des actionnaires à l'assemblée générale	p.74
Pouvoirs du directeur général.....	p.75
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	P76-P77
Opinion sur les comptes consolidés	p.76
Justification des appréciations	p.76
Vérification spécifique	p.77
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	P78-P79
Opinion sur les comptes annuels	p.78
Justification des appréciations	p.78
Vérifications et informations spécifiques	p.79
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P80
PROJETS DE RESOLUTIONS	P82-P91
Première résolution	p.82
Deuxième résolution	p.82
Troisième résolution	p.83
Quatrième résolution	p.83
Cinquième résolution	p.83
Sixième résolution	p.83
Septième résolution	p.84
Huitième résolution.....	p.84
Neuvième résolution	p.86
Dixième résolution	p.87
Onzième résolution	p.88
Douzième résolution	p.88
Treizième résolution	p.89
Quatorzième résolution	p.90
Quinzième résolution	p.91
Seizième résolution	p.91
Dix septième résolution	p.91

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires du Groupe atteint 106,2 M€ en progression de 69% par rapport à l'exercice précédent. L'exercice a été marqué par la réalisation de 2 opérations de croissance externe : les acquisitions d'ISIS Innovation et de TEKSAN.

ISIS Innovation contribue à hauteur de 33,2 M€ au chiffre d'affaires du Groupe, et TEKSAN à hauteur de 7,3 M€.

Le chiffre d'affaires d'EURILOGIC SAS et de ses filiales en République Tchèque et en Pologne (périmètre 2006/2007) s'élève à 65,7 M€ en progression de 4,6% par rapport à l'exercice précédent.

Les acquisitions ont permis au Groupe de consolider ses positions avec les acteurs majeurs des secteurs Aéronautique et Défense. Le secteur de la Défense représente 31% du chiffre d'affaires du groupe devant l'Aerospace (20%) et l'Industrie (16%).

Les opérations de croissance externe ont également permis d'améliorer la profitabilité du groupe. Le résultat net s'élève à 4,1 M€ en progression de 117% par rapport à l'exercice précédent.

Le Groupe applique pour la première fois les normes comptables internationales (IFRS). Le résultat courant en normes IFRS s'élève à 5,7 M€ soit 5,4% du chiffre d'affaires.

Le traitement comptable de l'acquisition d'ISIS Innovation et de TEKSAN selon la norme IFRS 3 a conduit à l'allocation du prix d'acquisition à des actifs corporels et incorporels amortissables à hauteur de 6,2 M€, La charge d'amortissement correspondante pour l'exercice s'élève à 1,0 M€.

Le résultat courant retraité de la charge d'amortissement des actifs évalués selon la norme IFRS 3 s'élève à 6,6 M€ soit 6,2% du chiffre d'affaires, contre 3,2 M€ soit 5,2% du chiffre d'affaires sur l'exercice précédent.

Les dettes financières s'élèvent à 27,0 M€ et la trésorerie à 11,1 M€. Un contrat de swap a été conclu pour couvrir les effets de taux des emprunts. La juste valeur du swap est comptabilisée à l'actif pour un montant de 90 k€.

Activité des filiales

L'activité et les résultats des filiales au titre de l'exercice sont les suivants :

Eurilogic

Eurilogic a réalisé un chiffre d'affaires de 65,8 M€, un résultat d'exploitation de 3,1 M€ et un résultat net de 1,3 M€. Eurilogic sous-traite une partie de son activité à ses filiales en République Tchèque et en Pologne.

Eurilogic CZ

Eurilogic CZ a réalisé un chiffre d'affaires de 0,6 M€, un résultat d'exploitation de 0,09 M€ et un résultat net de 0,07 M€.

Eurilogic Polska

Eurilogic Polska a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5M€, un résultat d'exploitation de 0,07 M€ et un résultat net de 0,05 M€.

Euri Conseil

La société Euri Conseil qui n'avait plus d'activité depuis plusieurs années a été dissoute par décision du 23 mai 2008 et radiée en juillet 2008.

Isis Innovation

Isis Innovation était la société holding détenant Isis MPP. Par décision du 23 mai 2008 la société Groupe Eurilogic, unique actionnaire d'ISIS Innovation, a décidé sa dissolution à compter du 30 juin 2008. La société Isis Innovation a été radiée en juillet 2008.

ISIS MPP

ISIS MPP a réalisé un chiffre d'affaires de 28,9 M€, un résultat d'exploitation de 3,0 M€ et un résultat net de 5,6 M€ après prise en compte de produits financiers de ses filiales à hauteur de 3,4 M€.

TEKSAN Consulting

TEKSAN Consulting a réalisé un chiffre d'affaires de 5,2 M€, un résultat d'exploitation de 0,54 M€ et un résultat net de 0,35 M€ sur l'exercice de 8 mois clos le 30 juin 2008.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Le Groupe prévoit de poursuivre sa croissance interne en renforçant sa rentabilité par la poursuite de l'intégration des sociétés ISIS MPP, ainsi que des filiales de cette dernière et TEKSAN. Dans ce but, le Groupe a mis en place une nouvelle organisation autour de 2 pôles, un pôle Produit et un pôle Service.

Principaux risques et incertitudes

Le Groupe n'a pas connaissance de risque identifié sur la gestion financière.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le Groupe n'a pas connaissance d'éléments significatifs postérieurs à la clôture.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a effectué des activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Le groupe a poursuivi sa stratégie de capitalisation de savoir faire dans ses domaines de compétence clés. Cela s'est traduit au cours de l'exercice principalement par le développement de l'activité test de systèmes complexes chez ISIS au sein du projet SYSTeam. L'objectif de ce projet est de développer 2 types de bancs de tests à destination de l'aéronautique et du ferroviaire pour l'un, de l'aéronautique et de l'automobile pour l'autre. Les dépenses réalisées sur ce projet au cours de l'exercice s'élèvent à 1,1 M€.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe poursuivra sa croissance en 2008 avec un objectif d'amélioration de la rentabilité, conséquence du déploiement de la nouvelle organisation mise en place comme indiqué ci-dessus.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Prises de participation

Notre société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

100 % du capital de la SA ISIS Innovation, (qui détient 100 % d'ISIS MPP) en août 2007 par acquisition de 725.000 actions et par voie d'échange de 725.000 actions d'ISIS Innovation contre 906.250 actions de Groupe Eurilogic.

100 % du capital de la Société Teksan Consulting, par acquisition de 101.318 actions et par voie d'échange de 50.682 actions Teksan Consulting contre 92.092 actions de Groupe Eurilogic.

SOCIETES CONTROLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

EURILOGIC - EURILOGIC POLSKA – EURILOGIC CZ – ISIS MPP - TEKSAN Consulting

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 al 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état d'acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

Nombre d'actions racheté au cours de l'exercice : 52.095 actions

Nombre d'actions racheté total : 67.921 actions

Valeur au 30 juin 2008 : 482.246 € (au cours de bourse du 30 juin 2008)

Frais d'acquisition :

Pourcentage du capital social : 1,75%

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 30 juin 2008 34.423 actions, soit 0,89 % du capital. Ces actions de la société sont détenues par les salariés de la société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise et ont été attribuées aux salariés de la Société adhérents du plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail suivant d'une part, décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2006 et du conseil d'administration du 9 février 2007. Ces actions sont incessibles conformément aux dispositions légales en vigueur.

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

En application de l'article 222-100-3 du Règlement général de l'AMF, nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2007/2008, à compter du 1^{er} juillet 2007, aucune des personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire (membres du Conseil d'administration, hauts responsables, personnes étroitement liées) n'ont réalisé d'opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres de la Société, d'un montant supérieur à 5.000 euros.

INFORMATION SUR LA DETENTION DU CAPITAL

En application de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les participations supérieures au vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers des dix-huit-vingtièmes ou des dix-neuf-vingtièmes du capital social ou des droits de vote

- La SARL JMCE Consultants détenait au 30 juin 2008 une participation supérieure du dixième du capital de la société et des droits de vote.
- La SARL PCG Consultants détenait au 30 juin 2008 une participation supérieure au vingtième du capital de la société et des droits de vote.
- La SARL LM Partners détenait au 30 juin 2008 une participation supérieure au vingtième du capital de la société et des droits de vote.
- Le FCPR Truffle Venture détenait au 30 juin 2008 une participation supérieure au vingtième du capital de la société et des droits de vote.
- La société BNP Paribas Private Equity détenait au 30 juin 2008 une participation supérieure au vingtième du capital de la société et des droits de vote.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008, les résultats de l'exercice, comparés à ceux de l'exercice précédents ont été les suivants :

COMPTE DE RESULTAT

	30 juin 2008	30 juin 2007
Produits d'exploitation	4 254 566	4 049 351
Charges d'exploitation	4 289 922	3 772 318
Résultat d'exploitation	-35 356	277 033
Résultat financier	896 179	1 184 160
Résultat exceptionnel	-387 198	-135
Impôts	-72 396	210 040
Résultat Net	546 021	1 251 018

Les produits d'exploitation correspondent à la facturation aux différentes filiales du Groupe des prestations réalisées par la société Groupe Eurilogic.

Le résultat exceptionnel est lié à la provision comptabilisée sur les titres auto détenus pour la différence entre le cours d'acquisition et le cours de clôture.

BILAN

	30 juin 2008	30 juin 2007
Actif immobilisé	56 907 932	13 561 176
Autres Actifs	6 252 596	9 546 494
<i>Dont trésorerie</i>	788 858	580 767
Total Actif	63 160 528	23 107 670
Capitaux Propres	37 084 454	20 720 369
Provisions	632 266	238 362
Dettes Financières	23 232 411	1 134 752
Autres Dettes	2 211 397	1 014 187
Total Passif	63 160 528	23 107 670

La progression de l'actif immobilisé est liée à l'acquisition des titres Isis et Teksan, et à la dissolution sans liquidation de Isis Innovation.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2008 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

COMPTES CONSOLIDES

Au 30 juin 2008, le périmètre de consolidation du groupe GROUPE EURILOGIC comprenait les sociétés suivantes :

Sociétés	pourcentage de détention
GROUPE EURILOGIC (société mère)	
EURILOGIC	100 %
EURILOGIC POLSKA	100 %
EURILOGIC CZ	100 %
TEKSAN Consulting	100 %
ISIS MPP	100 %

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L 233-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

Les dispositions de l'article 39 du décret du 11 décembre 2006 (modifiant l'article 148 du décret du 23 mars 1967), précisent que toutes les informations visées audit article 148, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la société.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice soit la somme de 546.021 € de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau antérieur -----	1.283.976 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice -----	546.021 €

Total pouvant être affecté -----	1.829.997 €

Le résultat de l'exercice augmenté du report à nouveau antérieur sera affecté comme suit :

Affectation

- A titre de dividende aux actionnaires une somme de ----- 581.052 €
soit un dividende unitaire par action de 0,15 €

- En report à nouveau la somme de ----- 1.248.945 €

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 0,15 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 janvier 2008.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2^o de l'article 158-3 du Code général des impôts, soit un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Dividende et détention par la Société de ses propres actions

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

1- Les sommes distribuées après le 1^{er} janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Au titre de l'exercice clos le 30.06.05, un dividende de 322.959,60 €, soit 0,30 € par action.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 50 %, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Au titre de l'exercice clos le 30.06.06, un dividende de 411.400 €, soit 0,10 € par action. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 %, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Au titre de l'exercice clos le 30.06.07, un dividende de 431.284,20 €, soit 0,15 € par action. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 %, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 18.893 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 432-4 du Code du travail.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après en annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008

DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Récapitulatif des délégations données au Conseil par l'Assemblée du 21 sept 2006

1. Délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, aux fins de décider et procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs donnant immédiatement ou à terme vocation au capital, dans la limite d'un plafond de 500.000 €.
2. Délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, aux fins de décider et procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs donnant immédiatement ou à terme vocation au capital, dans la limite d'un plafond de 500.000 €.
3. Délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, aux fins d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demande excédentaire et de procéder à l'émission correspondante, dans la limite d'un plafond maximal de 15 % de l'émission initiale,
4. Délégation de compétence au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, aux fins d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dans la limite d'un plafond de 5.000.000 €.
5. Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider et réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions de l'article L. 443-1 et suivants du Code du travail et suppression corrélatrice du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (*montant maxi 2,5% du capital - durée : 26 mois*)
6. Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider et réaliser l'attribution d'actions gratuites aux salariés en vertu des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce et suppression corrélatrice du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires. (*montant 5 % soit 108.260 act – durée : 38 mois.*)
7. Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider et réaliser l'attribution d'options donnant droit à la souscription d'actions et d'options donnant droit à l'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce et suppression corrélatrice du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (*montant 5 % soit 108.260 act – durée : 38 mois.*)

La première délégation a été utilisée au cours de l'exercice 2006/2007 à hauteur de 330.625 euros dans le cadre de l'introduction de la société sur le Marché Alternext d'Euronext Paris. Dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail, corrélativement à l'utilisation de la première délégation, une délégation à hauteur de 18.657 euros a été utilisée au bénéfice des salariés membres du Plan d'épargne d'entreprise, cette délégation s'inscrivant dans le cadre de la délégation réservée aux salariés.

Aucune délégation n'a été utilisée au cours de l'exercice 2007/2008.

Liste des mandats des administrateurs au 30 juin 2008, exercés au sein des filiales de Groupe Eurilogic

Administrateurs de Groupe Eurilogic	Eurilogic S.A.S.	Eurilogic Polska	Eurilogic CZ
J.Y Rivière 8, allée François Cevert 91170 Bondoufle			
Ph. Gautier 56, Ave Franklin Roosevelt 92330 Sceaux	Président		
M Hababou 7 bis, rue Durantin – Paris 11ème		Prokurent	

Liste des mandats des administrateurs au 30 juin 2008, exercés au sein d'autres sociétés

Administrateurs de Groupe Eurilogic	JMCE Consultants	PCG Consultants.	LM Parnters	Arion Entreprise	Datacet
J.Y Rivière	gérant			Administrateur	
Ph. Gautier		gérant			Administrateur
M Hababou			gérant		
M. Henri Jaladieu					
M. Norbert Lartigue					
M. Louis le Portz					

Liste des mandats de CL Capital Investissement et Jacques Simon représentant permanent exercés au sein d'autres sociétés

MANDATAIRES	RP	NRE	FONCTIONS	ORGANES	TYPE	SOCIETES	DATE DEBUT	DATE ECHEANCE
CL CAPITAL INVESTISSEMENT 100 bd du Montparnasse 75682 Paris cédex 14	SIMON Jacques	0	Administrateur	Conseil d'Administration	SACA GROUPE EURILOGIC		26/04/2002	AG compte 2009
CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY 100 bd du Montparnasse 75682 Paris cédex 14	SIMON Jacques	0	Membre	Comité de Surveillance	SAS GROUPE IRH ENVIRONNEMENT		26/12/2002	AG comptes 2007
SIMON Jacques		0	Membre	Comité de surveillance	SAS KAPPA 49		11/07/2007	AG comptes 2009

Liste des mandats de la société Edmond de ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS 47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Membre du Conseil de Surveillance

THERAPTOSIS
U3 PHARMA
PAMGENE
NOVAGALI
CYTOMICS
ALUFONDS SAS
BVA
DEMETER PANAVI
FINANCIERE MONTALIVET
SIBILLE INDUSTRIE
AURENIS
MERISTEM
FINANCIERE G2C
OLFO

Administrateur

NAUTILUS
BIOSPACE
OMS
FAUST
IGNA
ARCHIVECO
BES INVEST
TRADINGCOM EUROPE
NEXO
E DEVICE SA
DALET
EURIOLOGIC
GROUPE NASSE
ALTURIA
NEWPACK HOLDING
B&G
ABBP
NOVEXEL
SAINT AUBIN DEVELOPPEMENT

Membre du Comité de Surveillance

FINANCIERE FILORGA

Membre du Comité Stratégique

OCEA
ARM

Membre du Comité Exécutif

TIM & CO

Conseil de Direction

FINANCIERE TORTUE

Censeur

COMPOBAIE
INDEXEL
ADEX

Liste des mandats d'Antoine le Bourgeois

Représentant permanent de la société Edmond de ROTHSCHILD Investment Partners 47, rue du Fg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Conseil de Surveillance de FINANCIERE MONTALIVET

Conseil de Surveillance de BVA

Conseil d'Administration d'ALTURIA

Conseil d'Administration d'E-DEVICE SA

Censeur d'ADEX

Comité Exécutif de TIM & CO

Représentant permanent de la société EQUITY VISION 47, rue du Fg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Conseil d'Administration de GROUPE EURILOGIC SA

Censeur de REALVIZ

Censeur de TRADINGCOM EUROPE

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2007/2008 (NORMES IFRS)

ACTIF en milliers d'euros	Notes	06.2008	06.2007
Goodwill	IV- 2.	36 701	6 565
Autres immobilisations incorporelles	IV- 3.	5 791	292
Immobilisations corporelles	IV- 4.	6 078	1 998
Actifs financiers disponibles à la vente		13	23
Autres actifs non-courants	IV- 5.	570	279
Actifs d'impôts non courants	IV- 6.	781	201
ACTIFS NON-COURANTS		49 934	9 358
Stocks et en-cours	IV- 7.	2 351	638
Clients et comptes rattachés	IV- 8.	47 811	32 278
Autres actifs courants	IV- 9.	2 973	1 225
Actifs d'impôts courants		968	281
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	IV- 10.	91	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	IV- 11.	11 085	11 524
ACTIFS COURANTS		65 277	45 946
TOTAL ACTIF		115 212	55 304
PASSIF en milliers d'euros	Notes	06.2008	06.2007
Capital émis	IV- 12.	1 937	1 438
Autres réserves	IV- 12.	40 927	24 949
Résultat de l'exercice		4 148	1 912
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		47 012	28 299
Intérêts minoritaires			
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		47 012	28 299
Emprunts et dettes financières à long terme	IV- 13.	20 789	2 482
Provisions à long terme	IV- 14.	1 134	326
Passifs d'impôts non courants	IV- 6.	1 755	77
Autres passifs non courants	III- 1.	650	
TOTAL PASSIF NON COURANT		24 328	2 885
Fournisseurs et comptes rattachés	IV- 15.	9 645	4 926
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	IV- 16.	6 170	1 174
Provisions à court terme	IV- 17.	1 013	417
Passifs d'impôts courants		128	6
Autres passifs courants	IV- 18.	26 916	17 597
TOTAL PASSIF COURANT		43 872	24 120
TOTAL PASSIF		115 212	55 304

COMPTE DE RESULTAT	Notes	06.2008	06.2007
Chiffre d'affaires		106 218	62 780
Achats consommés / Variations de stock		23 503	12 218
Charges externes		13 494	9 499
Impôts et taxes		2 853	1 786
Charges de personnel	V- 1.	59 839	35 524
Dotations aux amortissements		2 172	682
Dotations aux provisions		(193)	65
Autres produits et charges d'exploitation	V- 2.	(1 188)	(210)
Résultat opérationnel courant		5 737	3 216
Autres produits et charges opérationnels		0	0
Résultat opérationnel		5 737	3 216
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		412	116
Coût de l'endettement financier brut		(1 275)	(197)
Coût de l'endettement financier net	V- 3.	(863)	(81)
Autres produits et charges financiers	V- 4.	7	(27)
Charge d'impôt	V- 5.	(733)	(1 196)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net		4 148	1 912
Part du groupe		4 148	1 912
Intérêts minoritaires			
Résultat par action en K€		1,07	0,66
Résultat par action dilué en K€		1,04	0,64

Tableau de flux de trésorerie	Notes	06.2008	06.2007
Résultat net consolidé		4 147	1 912
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions		2 078	290
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		329	257
-/+ Autres produits et charges calculés			
-/+ Plus et moins-values de cession		59	0
-/+ Profits et pertes de dilution			
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
- Dividendes (titres non consolidés)		(8)	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		6 605	2 459
+ Coût de l'endettement financier net		954	81
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)		734	1 196
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		8 293	3 736
- Impôts versé		(1 076)	(1 111)
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	VI. 2.	1 940	(2 347)
+/- Autres flux générés par l'activité			
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)		9 157	278
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3 207)	(703)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		396	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			(28)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		(10)	
+/- Incidence des variations de périmètre	VI. 3.	(32 018)	18
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		8	
+/- Variation des prêts et avances consentis			
+ Subventions d'investissement reçues			
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement			
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		(34 832)	(713)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :			
- Versées par les actionnaires de la société mère		16 251	10 863
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			
-/+ Rachats et reventes d'actions propres			
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(429)	(408)
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées			
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		16 843	(1 569)
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		(6 395)	(81)
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		(954)	18
+/- Autres flux liés aux opérations de financement			
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement (F)		25 316	8 823
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		11	(1)
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)		(348)	8 387
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)		11 520	3 133
TRESORERIE DE CLOTURE (J)	VI. 1.	11 173	11 520

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres
Situation à la clôture N-2	1 083	6 830	5 790	1 973	0	15 676
Souscriptions numériques	355	10 508				10 863
Distribution des dividendes			-411			-411
Affectation du résultat N-1			1 973	-1 973		0
Résultat de l'exercice				1 912		1 912
Impact IFRS		253	5			258
Impact élimination des actions en autocontrôle			-219			-219
Variation de périmètre						0
Autres variations		34	186			220
Situation à la clôture N-1	1 438	17 625	7 324	1 912	0	28 299
Attribution d'actions sur opérations de croissance externe	499	15 751				16 250
Distribution des dividendes			-429			-429
Affectation du résultat N-1			1 912	-1 912		0
Résultat de l'exercice				4 148		4 148
Impact IFRS		329	43			372
Impact élimination des actions en autocontrôle			-649			-649
Coût d'acquisition des titres ISIS et TEKSAN à la juste valeur			-1 069			-1 069
Autres variations			66		24	90
Situation à la clôture N	1 937	33 705	7 198	4 148	24	47 012

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 JUIN 2008

Pages 19 à 50

- I. Informations générales
- II. Principes et méthodes comptables
- III. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation
 - 1. Acquisitions
 - 2. Sortie du périmètre
 - 3. Impacts des variations de périmètre
 - 4. Liste des sociétés consolidées
 - 5. Participation non consolidée
- IV. Notes sur le bilan consolidé
 - 1. Tests de dépréciation des actifs (Normes IAS 36)
 - 2. Goodwill
 - 3. Autres immobilisations incorporelles
 - 4. Immobilisations corporelles
 - 5. Actifs financiers non courants
 - 6. Actifs et passifs d'impôts non courants
 - 7. Stocks et en cours
 - 8. Clients et comptes rattachés
 - 9. Autres actifs courants
 - 10. Actifs financiers à la juste valeur
 - 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie
 - 12. Capital
 - 13. Endettement, part à long-terme
 - 14. Provisions non courantes
 - 15. Fournisseurs et comptes rattachés
 - 16. Endettement, part à court terme
 - 17. Provisions courantes
 - 18. Autres passifs courants
- V. Notes sur le compte de résultat consolidé
 - 1. Charges de personnel et effectifs
 - 2. Autres produits et charges d'exploitation
 - 3. Coût de l'endettement financier net
 - 4. Autres produits et charges financiers
 - 5. Impôts sur les résultats
- VI. Notes sur le tableau de flux de trésorerie
 - 1. Eléments constituant la trésorerie nette de clôture
 - 2. Variation du besoin en fonds de roulement
 - 3. Incidences des variations de périmètre
- VII. Informations sectorielles
- VIII. Informations complémentaires
 - 1. Instruments financiers
 - 2. Objectifs et politique de gestion des risques financiers
 - 3. Engagements hors bilan
 - 4. Evènements postérieurs
 - 5. Informations relatives aux parties liées
 - 6. Notes sur le passage aux normes IFRS des bilans 1/07/06 et 30/06/07 et du compte de résultat 30 juin 2007

I. Informations générales

Groupe Eurilogic est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé à Centrale Parc- Bâtiment 2, Avenue Sully prud'hommes, 92298 Châtenay-Malabry.

Groupe Eurilogic est spécialisé dans les prestations d'ingénierie en informatique industrielle et technique. Le groupe accompagne les clients dans la conception, la mise au point, la réalisation et la maintenance de leurs produits et de leurs outils industriels.

II. Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

1. Base de présentation des comptes consolidés / Déclaration de conformité IFRS

Les comptes consolidés de Groupe Eurilogic SA au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008 sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS : International Financial Reporting Standards).

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008 et des comptes comparatifs de l'exercice clos le 30 juin 2007 sont celles dont l'application est obligatoire au 30 juin 2008.

Ils constituent les premiers comptes publiés selon les normes et interprétations IFRS.

Les comptes consolidés du Groupe publiés avant l'exercice 2008 étaient établis en conformité avec les règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés homologuées par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » applicable à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes suivantes publiées par l'IASB qui ne peuvent être anticipées car non adoptées par l'Union Européenne. Les interprétations de ces normes ne sont pas applicables de façon obligatoire au 30 juin 2008, mais s'agissant d'interprétations leur application peut être anticipée dès le 30 juin 2008.

- IFRIC 12 : Concessions
- IFRIC 13 : Programmes de fidélité clients
- IFRIC 14 : Limites des avantages économiques liés au sur-financement d'un régime et obligation de financement minimum
- Egalement IFRIC 15 (Accords pour la construction d'un bien immobilier) et IFRIC 16 (Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger)

Les normes suivantes publiées par l'IASB, non encore adoptées au niveau européen (Source EFRAG), ne peuvent être appliquées au 30 juin 2008 en Europe :

- IAS 23 révisée : Coût d'emprunt
- IAS 1 révisée : Présentation des états financiers
- IFRS 3 révisée : Regroupements d'entreprises

Les informations relatives à la réconciliation entre les comptes au 30 juin 2007 établis selon les principes comptables français et ceux préparés conformément aux normes IFRS sont données en note annexes. Ces informations sont présentées sous forme de tableaux de réconciliation. Les impacts de transition sur les capitaux propres au 1^{er} Juillet 2006, sur le résultat et les capitaux propres au 30 juin 2007 sont décrits dans la note VIII-6.

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques dans son premier bilan d'ouverture en IFRS et dans toutes les périodes présentées dans ses premiers états financiers IFRS. Ces méthodes comptables sont conformes à chaque IFRS en vigueur à la date d'établissement de ses premiers états financiers IFRS. Les exemptions prévues en première application des normes IFRS n'ont pas été retenues.

2. Principes généraux de consolidation

a) Règles de consolidation et périmètre

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Groupe Eurilogic et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque Groupe Eurilogic détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages. La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable de Groupe Eurilogic.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont mises en harmonie avec celles utilisées par le Groupe.

b) Date d'arrêt des comptes

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère.

c) Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus dans le poste « Autres réserves ».

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

d) Conversion des opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat à l'exception des

éléments qui en substance font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisés dans les capitaux propres.

3. Présentation

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

4. Méthodes d'évaluation

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés (paragraphe sur le suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés).

Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition.

Les ajustements éventuels du prix d'acquisition sont inclus dans le coût d'acquisition, en contrepartie d'une dette (autre passif financier), dès la date d'acquisition, si lesdits ajustements sont probables et peuvent être évalués de manière fiable. Les ajustements éventuels du prix d'acquisition sont constitués de tous les paiements qui dépendent d'événements futurs et, notamment, du maintien ou de l'atteinte d'un résultat spécifié de la cible. Dès lors qu'un ajustement éventuel du prix d'acquisition devient probable et peut être évalué de manière fiable après la date d'acquisition, la contrepartie supplémentaire est traitée comme un ajustement du coût d'acquisition. Ce coût et l'écart d'acquisition qui en résulte sont corrigés, indépendamment de l'expiration ou non du délai d'affectation. Si les événements futurs qui devaient donner lieu à un ajustement éventuel du prix ne se produisent pas ou si des changements d'estimation et des ajustements éventuels du prix d'acquisition se produisent, l'écart d'acquisition est corrigé en conséquence, et ce, indépendamment de la date à laquelle ces changements interviennent.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût

d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste « Goodwill » et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés ».

Logiciels

Les logiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant un mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 3 ans

Frais de recherche et de développement

Les frais sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever cet actif et capacité du Groupe à l'utiliser ou à le vendre ;
- le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs ;
- existence de ressources disponibles pour achever le développement ;
- capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Groupe Eurilogic a retenu deux modes d'amortissements :

- le linéaire sur 5 ans ou,
- Un amortissement à partir de la date de « recette » interne des projets, sur la durée de commercialisation prévue.

Relations clientèle / Carnet de commandes / Portefeuille de technologies / Portefeuille de marques

Ces éléments acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements. Le mode d'amortissement retenu est le linéaire, les durées sont les suivantes :

Relation clients	8 ans
Carnet de commandes	1 an
Portefeuille de marques	8 ans
Portefeuille de technologies	8 à 20 ans

La dotation aux amortissements est présentée sur la ligne « Dotations aux amortissements du compte de résultat »

Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Bâtiments	10 et 20 ans
Agencements divers	de 3 à 10 ans
Installations techniques et matériels industriels	3 et 5 ans

Matériels de transport	3 et 5 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés en charge de l'exercice.

Les immobilisations dont le Groupe dispose au travers de contrats de location-financement sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité selon les principes décrits ci-dessus. La dette correspondante figure au passif.

Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur du bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les cinq années suivantes ;
- le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (WACC) ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputées en priorité aux écarts d'acquisition.

b) Stocks de marchandises

Les stocks sont constitués de matériels informatiques et de licences. Ils sont valorisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le poste est constitué de pièces destinées :

- au suivi des contrats de maintenance ;
- à être consommées sur les projets.

Chaque année, le Groupe évalue la valeur d'utilité de ce stock. Une provision peut être constatée pour tenir compte de la faiblesse de la rotation sur les contrats pour lesquels le risque de non renouvellement est important.

c) Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe.

Un actif d'impôt relatif à des déficits fiscaux reportables n'est enregistré qu'en cas d'assurance raisonnable d'imputation future.

Les impôts différés figurent pour leur valeur nominale, aucune actualisation n'étant pratiquée.

d) Actifs et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs et ses passifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs et passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

Actifs / Passifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Coût amorti d'un actif ou d'un passif financier

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

e) Clients et comptes rattachés

Affacturation des créances

Groupe Eurilogic procède à l'affacturation d'une partie de ses créances. La société d'affacturation prend en charge le recouvrement des créances. Le Groupe possède un droit de tirage à hauteur des créances cédées. Les créances clients cédées sont maintenues dans le poste « clients » et les créances ayant fait l'objet d'un tirage figurent dans le poste « endettement, part à court terme ».

Clients et comptes rattachés

Les créances faisant l'objet d'un litige identifié sont dépréciées à 100%.

f) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Etant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

h) Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces actions à l'extérieur du Groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les réserves consolidées.

i) Endettement

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif.

Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

j) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Engagements en matière de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Revalorisation annuelle des rémunérations : 2,5% ;
- Age de départ à la retraite : 60 ou 65 ans selon la convention collective de rattachement des salariés (SYNTEC ou Métallurgie) ;
- Table de survie : INSEE F2003/2005 ;
- Turnover : entre 6% et 30% selon la tranche d'âge des salariés ;
- Taux d'actualisation : 5,35% au 30 juin 2008.

Plan d'intéressement et de primes

Le Groupe comptabilise un passif au titre de l'intéressement et des primes sur la base de contrats signés.

Autres provisions

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Les provisions qui figurent au bilan dans la rubrique « litiges » correspondent à l'évaluation du risque par la Direction et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

k) Chiffre d'affaires

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

Assistance technique, Conseil et intégration de systèmes en régie

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables.

Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des

produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Ventes de Progiciels et de matériels

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *pro rata temporis* sur la durée du contrat.

l) Charges de personnel

La participation des salariés et la charge d'intéressement sont classées dans le poste « charges de personnel » du compte de résultat.

m) Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions correspondant aux plans d'attribution gratuite d'action en vigueur.

n) Information sectorielle

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Groupe Eurilogic a retenu les secteurs d'activité comme seul niveau d'information. Le secteur géographique n'est pas retenu car la part des activités à l'export reste faible.

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Pôle Services : prestations de services personnalisés :

- prestations de conseil ;
- réalisation d'études (qualité, sûreté de fonctionnement, etc.) et de simulations ;
- prestations d'assistance technique et de maintenance.

Pôle Produits : développement et vente de solutions intégrées :

systèmes d'analyse et de traitement des données, de contrôle des salles blanches ou des laboratoires, de simulation et de qualification des calculateurs embarqués, de supervision des bancs d'essais, calculateurs durcis et militarisés,

III. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation

1. Acquisitions

Groupe Eurilogic a réalisé deux acquisitions significatives sur la période.

a) Groupe ISIS Innovation

Groupe Eurilogic a acquis 100% des actions du Groupe ISIS innovation.

La date de prise de contrôle de la société est le 1^{er} juillet 2007.

Le Groupe a versé 15.950 K€ en numéraire et a procédé à un échange de titres en procédant à une augmentation de capital de 14.750 K€ (453 K€ en capital social et 14.296 K€ en prime d'émission).

Les sociétés suivantes ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2007 :

- SAS ISIS MPP (Groupe ISIS INNOVATION)
- SAS MIDI INGENIERIE (Groupe ISIS INNOVATION)
- SAS ADAS (Groupe ISIS INNOVATION)

Les actifs et dettes, valorisés à la juste valeur, repris lors de l'intégration de la société ISIS Innovation s'élèvent respectivement à 36.371 K€ et 28.413 K€.

b) TEKSAN

Groupe Eurilogic a acquis 100% des actions de la SAS TEKSAN.

La date de prise de contrôle de la société est le 1^{er} juillet 2007.

Le Groupe a versé 3.000 K€ en numéraire et a procédé à un échange de titres en procédant à une augmentation de capital de 1.501 K€ (46 K€ en capital social et 1.455 K€ en prime d'émission).

TEKSAN a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2007.

Un plan d'earn out a été négocié avec les vendeurs. Il est évalué sur les performances économiques de TEKSAN en 2008, 2009 et 2010. Le Groupe a déjà versé 172 K€ et a constaté dans le poste « Autre passif non courant » la somme de 650 K€ correspondant au montant maximum payable et dans le poste « Fournisseurs » la somme de 100 K€ à payer dans l'année.

Les actifs et dettes, valorisés à la juste valeur, repris lors de l'intégration de la société ISIS Innovation s'élèvent respectivement à 2.419 K€ et 1.426 K€.

2. Sortie du périmètre

Au 30 juin 2008, Groupe Eurilogic a absorbé la SARL EURI-CONSEIL par transmission universelle de son patrimoine.

3. Impacts des variations de périmètre

La contribution au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008 des sociétés intégrées dans le périmètre est présentée dans le tableau joint :

(En milliers d'euros)	Groupe ISIS	TEKSAN
Chiffre d'affaires *	34 056	7 346
Résultat opérationnel (1)	3 392	687
Résultat net	2 781	465

(1) Dont Amortissements complémentaires liés à l'identification d'actifs incorporels et corporels dans le Groupe ISIS : 970 K€

4. Liste des sociétés consolidées

Nom de la société		Adresse	N° SIREN	Méthode de consolidation	% de consolidation	% d'intérêt	Pays d'activité
GRUPE EURILOGIC	SA	Av. Sully prud'homme - Centrale Parc - Bât 2 92298 Chatenay Malabry	42364222200018	Mère			France
EURILOGIC	SAS	Av. Sully prud'homme - Centrale Parc - Bât 2 92298 Chatenay Malabry	41000056600084	IG	100%	100%	France
TEKSAN	SAS	39 Bd Vauban 78280 Guyancourt	44349468700025	IG	100%	100%	France
ISIS MPP	SAS	6, rue des Frères Boude ZI Thibaud 31104 Toulouse cedex	32551762100067	IG	100%	100%	France
MIDI INGENIERIE	SAS	Route de Baziège BP 131 31670 Labège	33337310800013	IG	100%	100%	France
ADAS	SAS	ZAC du Fossé Paté 9, rue Georges Besse 73330 Fontenay le Fleury	32507074600046	IG	100%	100%	France
EURILOGIC POLSKA	SARL	UL. Wyalazek 4 02-677 Warszawa	527-24-74-654	IG	100%	100%	Pologne
EURILOGIC CZ	SARL	IQ Building Speilberk Centre Holandska 4 639 00 Brno	CZ27724476	IG	100%	100%	Rép. Tchèque

5. Participation non consolidée

Groupe EURILOGIC détient 25% du capital de la SARL DE2. Le Groupe n'exerce aucun contrôle particulier sur cette structure et l'activité ne revêt pas un caractère significatif pour le Groupe. Elle n'est donc pas consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Le montant de la participation dans le poste « Actifs financiers disponibles à la vente » est de 13 K€. La situation nette est évaluée, à la dernière clôture (31 décembre 2007), à 221 K€.

IV. Notes sur le bilan consolidé

1. Tests de dépréciation des actifs (Normes IAS 36)

Comme le prévoit la norme, des tests de dépréciation des actifs ont été réalisés. La transition de Groupe Eurilogic vers les normes IFRS impose de réaliser les tests aux périodes suivantes :

- Au 1er juillet 2006
- Au 30 juin 2007
- Au 30 juin 2008

La méthode d'évaluation retenue est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Il convient pour cela, de déterminer les UGT « Unité génératrice de trésorerie » représentant au mieux l'organisation interne du Groupe et ses modalités de reporting sachant qu'ils doivent représenter les plus petits groupes d'actifs indentifiables générant des entrées indépendantes de trésorerie.

Groupe Eurilogic à retenu les UGT suivantes :

- UGT « Produits »
- UGT « Services »

Les résultats de ces tests sont exprimés ci-après.

2. Goodwill

(En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeurs nettes
Au 30 juin 2007	8 230	1 665	6 565
Acquisitions	30 136		30 136
Au 30 juin 2008	38 366	1 665	36 701

Les acquisitions correspondent à celles d'ISIS INNOVATION et TEKSAN. Le tableau détaille le calcul de l'écart d'acquisition.

(En milliers d'euros)	ISIS	TEKSAN	TOTAL
Montant versé en numéraire	15 950	3 000	18 950
Juste valeur des actions émises	13 775	1 401	15 176
Compléments de prix versés ou à verser	0	922	922
Coûts directs liés à l'acquisition	199	19	218
Juste de valeur du coût d'acquisition	29 924	5 342	35 266
Situations nettes acquises à la juste valeur	4 137	993	5 130
GOODWILL	25 787	4 349	30 136

Lors de l'acquisition de ces groupes, Groupe Eurilogic a procédé à l'évaluation des actifs apportés. Il en ressort la comptabilisation des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Montant	Méthode d'évaluation	Durée d'amortissement retenu
Relation clients	1 400	Surprofits	8 ans
Carnet de commande	420	Surprofits	1 an
Portefeuille de marque	600	Redevances	8 ans
Portefeuille de technologies	2 900	Redevances	de 8 à 20 ans
Bâtiments	889	Evaluation par un expert	de 10 à 20 ans
Impôts différés passif	(2 070)		
Total	4 139		

Aucun autre élément significatif n'a été identifié en particulier sur TEKSAN compte tenu de la jeunesse de l'activité reprise.

Le Goodwill provenant du Groupe ISIS a été affecté sur l'UGT « Produits » et celui de TEKSAN sur l'UGT « Services ».

Les tests de dépréciation nécessaires pour évaluer les valeurs d'usage ont été effectués comme le prévoit la norme IAS 36. La méthode d'évaluation retenue est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Les bases de calcul sont les suivantes :

- Budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2009
- Le taux de croissance estimé sur les 5 exercices suivants est de 3% pour le pôle « Produits » et 4% pour le pôle « Services »
- Le taux d'actualisation s'élève à 9,30 %

La réalisation de ces tests a conduit à ne constater aucune dépréciation.

3. Autres immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Logiciels acquis	Frais de développement	Droit au bail	Autres	Total
Immobilisations brutes au 30 juin 2007	616	219	70	0	905
Amortissements de l'exercice	173	44			217
Entrées dans le périmètre					
Reprise amortissements	(25)				(25)
Amortissements cumulés	569	44		0	1 678
Immobilisations nettes au 30 juin 2007	47	175	70	0	292
Acquisitions	86	1 217			1 303
Productions internes	0				0
Cessions / Rebus	(107)		(70)		(177)
Entrées dans le périmètre	1 010	0		5 320	6 330
Ecart de change					
Immobilisations brutes au 30 juin 2008	1 605	1 436	0	5 320	8 361
Amortissements de l'exercice	119	69		908 *	1 096
Entrées dans le périmètre	965	0			965
Reprise amortissements	(104)				(104)
Amortissements cumulés	1 549	113	0	908	3 635
Immobilisations nettes au 30 juin 2008	56	1 323	0	4 412	5 791

Le détail des autres immobilisations incorporelles est présenté dans le tableau ci-joint. Il correspond aux actifs identifiés lors des travaux d'allocation du prix d'acquisition d'ISIS.

(En milliers d'euros)	30-juin-08			30-juin-07
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Relation clientèle	1 400	175	1 225	0
Carnet de commande	420	420	0	0
Marques	600	75	525	0
Technologies	2 900	238	2 662	0
Immobilisations nettes au 30 juin 2008	5 320	908	4 412	0

Les tests de dépréciation des actifs dont principalement les fonds de commerce n'ont pas constaté de dépréciation.

Frais de recherche et développement

Quatre nouveaux projets clairement identifiés et ayant de sérieuses chances de commercialisation ont été portés à l'actif pour 1.217 K€. Trois des quatre projets pour un montant de 1.088 K€ sont en cours.

Ils seront amortis à partir de la date de « recette » interne des projets, sur la durée de commercialisation prévue. L'autre projet est amorti sur 5 ans en linéaire. Il demeure à l'actif les projets antérieurs amortis sur 5 ans en linéaire.

Les autres frais d'études et de développement sont en général passés en charge de l'exercice.

4. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations en locations financement	Immo. En cours	Total
Immobilisations brutes au 30 juin 2007	0	0	240	2 076	1 038	0	3 354
Amortissements de l'exercice			34	262	287		583
Entrées dans le périmètre							0
Reprise amortissements							0
Amortissements cumulés	0	0	152	917	287	0	1 356
Immobilisations nettes au 30 juin 2007	0	0	88	1 159	751	0	1 998
Acquisitions			25	342	246	1 501	2 114
Productions internes							0
Cessions / Rebus			(73)	(207)			(280)
Entrées dans le périmètre	324	2 132	1 910	2 562	1 076		8 004
Ecart de change							0
Immobilisations brutes au 30 juin 2008	324	2 132	2 102	4 773	2 360	1 501	13 192
Amortissements de l'exercice	7	118	98	601	249		1 073
Entrées dans le périmètre	34	487	1 783	1 933	738		4 975
Reprise amortissements			(60)	(158)	(72)		(290)
Amortissements cumulés	41	605	1 973	3 293	1 202	0	7 114
Immobilisations nettes au 30 juin 2008	283	1 527	129	1 480	1 158	1 501	6 078

5. Actifs financiers non courants

(En milliers d'euros)	30-juin-08			30-juin-07
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Prêts construction/personnel	109		109	0
Dépôts, cautionnements et autres	450		450	277
Titres immobilisés	11		11	2
Total	570	0	570	279

6. Actifs et passifs d'impôts non courants

(En milliers d'euros)	30-juin-07	Impact compte de résultat	Variation de périmètre	30-juin-08
Différence temporaires fiscales	139	(149)	313	303
Provision IFRS 2		109		109
Engagements de retraite	62	26	243	331
Crédit-bail		38		38
Actifs d'impôts différés	201	24	556	781
Frais d'acquisition filiale				
Apport Actifs alloués s/acq ISIS		323	(2 069)	(1 746)
Amortissements dérogatoires				
Crédit-bail	(4)	(5)	0	(9)
Autres	(73)		73	0
Passifs d'impôts différés	(77)	318	(1 996)	(1 755)
Impôts différés nets	124	342	(1 440)	(974)

7. Stocks et en cours

(En milliers d'euros)	30-juin-08			30-juin-07
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Matières premières	1 976	477	1 499	638
Encours de production de services	340		340	
Produits intermédiaires et finis	525	13	512	
Total	2 841	490	2 351	638

8. Clients et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Créances clients	27 002	18 247
Créances cédées au Factor	7 972	9 142
Clients douteux	107	53
	35 081	27 442
Effets à recevoir	286	135
Factures à établir	12 444	4 701
Total Clients et comptes rattachés	47 811	32 278

(En milliers d'euros)	30-juin-08	Créances non échues	Créances échues depuis		
			moins de 6 mois	6 à 12 mois	plus de 12 mois
Clients et comptes rattachés nets	47 811	42 878	4 410	415	108

Les dépréciations des créances clients évoluent de la manière suivante au titre de l'exercice :

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Provision pour dépréciation au 01/07/2007	159	40
Nouvelles dépréciation	75	119
Reprises dépréciations	(119)	
Dépréciations utilisées	5	
Variation de périmètre	40	
Provision pour dépréciation au 30/06/2008	155	159

9. Autres actifs courants

(En milliers d'euros)	30-juin-08			30-juin-07
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Créances fiscales	948		948	253
Autres créances	1 022		1 022	313
Avances et acomptes sur commande	138		138	0
Charges constatées d'avance	865		865	659
Total	2 973	0	2 973	1 225

10. Actifs financiers à la juste valeur

Les passifs financiers courants correspondent aux instruments de couverture comptabilisés à leur juste valeur. Au 30 juin 2008, Groupe Eurilogic détient deux instruments de couverture :

- Un swap (receveur du taux variable Euribor 3 mois / payeur du taux fixe à 4,395%) pour un montant de 6.000 K€
- Un swap (receveur du taux variable Euribor 3 mois / payeur du taux fixe à 3,95% si l'Euribor 3 mois est inférieur à 4,7%) pour un montant de 1.800 K€. Si l'Euribor est supérieur à 4,7%, il n'y a pas de couverture SWAP.

11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Liquidités	9 960	2 961
Valeurs mobilières de placement et dépôts bancaires à court terme	1 125	8 563
Total	11 085	11 524

12. Capital

Capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social en début d'exercice	2 875 228	0,50
Acquisition ISIS (Voir III. 1.)	906 250	0,50
Acquisition TEKSAN (Voir III. 1)	92 202	0,50
Actions composant le capital social en fin d'exercice	3 873 680	0,50
Dont actions détenues en autocontrôle	67 921	

Paiement fondé sur des actions

Deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place en 2006 et 2007. Ils sont valorisés et enregistrés en charge et dans le poste « Autres Réserves » au même rythme que la période d'acquisition de ses actions.

Le premier plan fixe l'attribution de 38.000 actions sous condition de présence aux dates d'attribution fixée en juillet 2008 (50%), juillet 2009 (25%), juillet 2010 (25%).

Le deuxième plan fixe l'attribution de 62.500 actions sous condition de performance du cours boursier et des résultats du Groupe. Les périodes d'attribution sont prévues en février 2009 (2/3) et en février 2010 (1/3).

Le montant comptabilisé en charge de personnel sur l'exercice est de 329 K€. Le montant total constaté en « Autres réserves » est de 582 K€.

Le montant restant à valoriser en charge à moins d'un an s'élève à 157 K€ et à plus d'un an à 46 K€.

13. Endettement, part à long-terme

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07	Échéances	
			2010/2014	2015 et s
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 369	1 240	14 111	4 258
Réserve bloquée Participation salariés	652	561	652	
Avances conditionnées	816	129	816	
Dettes de location-financement, part long terme	932	552	1 257	
Autres	20		20	
Total	20 789	2 482	16 856	4 258

14. Provisions non courantes

(En milliers d'euros)	30-juin-07	Variation périmètre	Dotations	Reprises	Variation des écarts actuariels	30-juin-08
Indemnités de départ à la retraite	326	871	154		(217)	1 134
Total	326	871	154	0	(217)	1 134

(En milliers d'euros)	
Provision pour indemnités de départ en retraite au 30/06/2007	326
Entrée de périmètre	730
Retraitement ouverture	141
Coûts des services rendus au cours de la période	89
Coûts financiers	65
Variations des écarts actuariels	(217)
Provision pour indemnités de départ en retraite au 30/06/2008	1 134

15. Fournisseurs et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Dettes fournisseurs	8 013	4 201
Effets à payer	76	0
Factures à recevoir	1 556	725
Total	9 645	4 926

Le poste dettes fournisseurs comprend la dette liée au versement d'une partie du complément de prix TEKSAN à payer à moins d'un an pour 100 K€.

(En milliers d'euros)	30-juin-08	Dettes non échues	Dettes non échues depuis		
			moins de 6 mois	6 à 12 mois	plus de 12 mois
Fournisseurs et comptes rattachés	9 645	9 335	270		40

16. Endettement, part à court terme

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	4 007	937
Dettes de location-financement à court terme	328	186
Avances conditionnées, part court terme	182	44
Concours bancaires courants	3	
Tirages sur créances affacturées	1 388	0
Intérêts courus non échus sur emprunts et dettes financières diverses	262	7
Total	6 170	1 174

17. Provisions courantes

(En milliers d'euros)	30-juin-07	Variation périmètre	Dotations	Reprises consommées	Reprises non consommées	30-juin-08
Prud'hommes	129		102	61		170
Garantie / perte à terminaison	288	618	621	907		620
Litiges marchés			223			223
Total	417	618	946	968	0	1 013

Les augmentations et diminutions sont des opérations courantes.

18. Autres passifs courants

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Dettes fiscales et sociales	22 731	14 461
Avances et acomptes reçus sur commande	1 364	509
Autres passifs courants	288	
Produits constatés d'avance	2 533	2 627
Total	26 916	17 597

Les dettes fiscales et sociales se répartissent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Personnel	7 362	3 726
TVA	8 351	6 248
Organismes sociaux	6 323	3 612
Taxes diverses	695	875
Total	22 731	14 461

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an.

V. Notes sur le compte de résultat consolidé

1. Charges de personnel et effectif moyen

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Rémunération du personnel	40 514	23 793
Charges sociales	17 247	11 115
Charges liées aux paiements fondés sur actions	329	253
Participation et intéressement	1 749	363
Total	59 839	35 524

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Cadres	669	394
Employés, techniciens et agents de maîtrise	507	367
Total	1 176	761

2. Autres produits et charges d'exploitation

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Activation frais de R&D	1 308	215
Autres produits et charges	-120	-5
Total	1 188	210

3. Coûts de l'endettement financier net

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Plus-values et cession de VMP	321	117
Juste valeur du SWAP	91	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	412	117
Charges d'intérêts	1 203	140
Charges d'intérêts liées à l'affacturage	72	58
Coût de l'endettement financier	1 275	198
Coût de l'endettement financier net	(863)	(81)

4. Autres produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Gains de change	35	7
Pertes de change	(115)	(33)
Autres produits et charges financiers	87	(1)
Autres produits et charges financiers	7	(27)

5. Impôts sur les résultats

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Résultat avant impôts sur les sociétés	4 881	3 556
Impôts théorique	1 627	1 185
Contribution 3,3%		13
Reports déficitaires non activés par prudence		92
Effet des différences fiscales temporaires	123	85
Impact des Amortissements des incorporelles	(323)	
Impact IFRS	(142)	
CIR	(922)	
Ecart Impôts sur filiales étrangères	(17)	(8)
Autres	387	(171)
Total impôts	733	1 196
Dont :		
Impôts courants	1 076	1 111
Impôts différés	(343)	85

Intégration fiscale

En France, le périmètre d'intégration fiscale de Groupe Eurilogic au 30 juin 2008 comprend les sociétés Eurilogic et ISIS MPP.

Au titre de l'exercice, l'option pour l'intégration fiscale a généré un gain d'impôt de 235 K€

VI. Notes sur le tableau de flux de trésorerie

1. Eléments constituant la trésorerie nette de clôture

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 085	11 524
SWAP	91	
Découverts bancaires	(3)	(4)
Total	11 173	11 520

2. Variation du besoin en fonds de roulement

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Stock	(238)	(163)
Fournisseurs	4 573	(297)
Clients	(2 378)	(1 320)
Dettes fiscales et sociales	(1 317)	2 348
autres créances	1 269	(3 924)
Autres dettes	31	954
	1 940	(2 402)

3. Incidences des variations de périmètre

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Trésorerie des sociétés entrantes	3 573	18
Prix d'acquisition des entrées de périmètre	35 591	0
	(32 018)	18

VII. Informations sectorielles

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Le Groupe est géré en 2 secteurs afin de répondre aux besoins d'externalisation de ses clients sur l'ensemble de leur cycle industriel :

- Le secteur Produits propose des systèmes électroniques complexes, des moyens d'essais et de validation et des solutions de Maintien en Conditions Opérationnelles d'équipements électroniques.
- Le secteur Services offre des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, de conduite opérationnelle de projets, de conseil, de support et de maintenance.

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante :

Information sur les résultats

Exercice 2007/2008	Pôle Produits	Pôle Services	Consolidé
Chiffre d'affaires	56 168	50 050	106 218
Résultat opérationnel	3 421	2 316	5 737
%	6%	5%	5%
Résultat net	2 531	1 617	4 148

Exercice 2006/2007	Pôle Produits	Pôle Services	Consolidé
Chiffre d'affaires	21 493	41 287	62 780
Résultat opérationnel	1 220	1 996	3 216
%	6%	5%	5%
Résultat net	655	1 257	1 912

Information sur le bilan

Exercice 2007/2008	Pôle Produits	Pôle Services	Consolidé
Goodwill	29 634	7 067	36 701
Autres immobilisations	8 816	3 054	11 870
Besoin en fonds de roulement	5 591	8 940	14 531

Exercice 2006/2007	Pôle Produits	Pôle Services	Consolidé
Goodwill	3 847	2 718	6 565
Autres immobilisations	1 380	910	2 290
Besoin en fonds de roulement	3 144	8 130	11 274

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger

VIII. Informations complémentaires

1. Instruments financiers

Ventilation par catégorie d'instruments

(En milliers d'euros)	30-juin-08	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Actifs évalués à la juste valeur par le résultat	Actifs / Passifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes en coût amorti
Actifs financiers non courants	582			582	
Clients et compte rattachés	47 811			47 811	
Autres créances	2 973			2 973	
Trésorerie et équivalents	11 085	11 085			
ACTIFS	62 451	11 085	0	51 366	0
Endettement, part long terme	19 837		652		19 185
Autres passifs financiers non courants	650		650		
Endettement, part court terme	5 842				5 842
Autres passifs financiers courants	26 941				26 941
Fournisseurs	9 645				9 645
PASSIFS	62 915	0	1 302	0	61 613

(En milliers d'euros)	30-juin-07	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Actifs évalués à la juste valeur par le résultat	Actifs / Passifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes en coût amorti
Actifs financiers non courants	289			289	
Clients et compte rattachés	32 278			32 278	
Autres créances	1 506			1 506	
Trésorerie et équivalents	11 524	11 524			
ACTIFS	45 597	11 524	0	34 073	0
Endettement, part long terme	1 930		561		1 369
Autres passifs financiers non courants	0				
Endettement, part court terme	988				988
Autres passifs financier courants	17 603				17 603
Fournisseurs	4 926				4 926
PASSIFS	25 447	0	561	0	24 886

Effet en résultat des instruments financiers

Contrat SWAP : 91 K€.

2. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Risques de change

Le Groupe établit ses factures en euros.

Les principales monnaies d'échange sont le dollar, le zloty Polonais et la Couronne tchèque. Ces deux dernières concernent les opérations entre Eurilogic France et nos filiales en Pologne et en république tchèque.

Les différences de change ne sont pas significatives.

La direction financière du Groupe n'a pas mis en place de système de couverture spécifique de risque de change.

Risques sur actions

Au 30 juin 2008, les valeurs mobilières de placement sont exclusivement constituées de SICAV de Trésorerie pour un montant de 1.125 K€, et ne présentent donc pas de risques pour la Société.

Risques de taux

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 juin 2008 s'élève à 22.376 K€ dont à moins d'un an : 4.269 K€.

Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme.

Le Groupe a estimé nécessaire de mettre en place un instrument de couverture pour deux emprunts contractés fin 2007. Les caractéristiques de ces SWAP sont décrites au IV.10.

Risques de liquidité

Groupe Eurilogic dispose au 30 juin 2008 d'une trésorerie (disponibilité et VMP) de 11.524 K€. Compte tenu des échéances prochaines de remboursement des dettes financières, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité.

Le Groupe dispose, au travers d'un contrat d'affacturage, d'une ligne de financement à hauteur du montant des créances cédées déduction faite d'une retenue de garantie de 16%.

Au 30 juin 2008, Groupe Eurilogic disposait d'un encours disponible de 6.728 K€. Il a été tiré la somme de 1.388 K€ comptabilisé dans le poste « Endettement part à court terme » au IV. 16.

Risques de crédit

Le Groupe possède un contrat d'affacturage qui lui assure une garantie contre des défaillances de nos clients pour environ 1/3 de ses factures cédées.

Les soldes clients non cédés font l'objet d'un suivi permanent.

Ratio d'endettement

Le Groupe cherche à maintenir une structure financière saine nécessaire pour assurer sa croissance externe et le rendement de ses fonds propres. La structure de l'endettement est présentée ci-après :

(En milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Valeurs mobilières de placement	1 125	8 563
Disponibilité	9 960	2 961
SWAP	91	
Concours bancaires courants	(3)	0
Trésorerie nette	11 173	11 524
Endettement, part long terme	20 789	2 482
Emprunts auprès des établissements de crédit part court terme	4 269	937
Autres dettes financières à court terme (cf IV. 16.)	1 898	237
Endettement financier brut	26 956	3 656
Endettement financier net	(15 783)	7 868
% des capitaux propres	-33%	28%

3. Engagements hors bilan

- Cautions données sur les marchés clients du Groupe : 303 K€
- Lettre de garantie consentie par GROUPE EURILOGIC suite à l'émission de deux nouveaux emprunts : Montant des engagements au 30 juin 2008 : 2.711 K€.
- Caution solidaire donnée en garantie d'un emprunt souscrit par la société EURILOGIC SAS en 2006. Montant restant dû : 540 K€.
- Nantissement des titres de la SAS TEKSAN à hauteur de 3.000 K€
- Garanties de passif reçues dans le cadre des acquisitions du Groupe :
 - TEKSAN : 250 K€ à échéance 31/10/2009 avec une franchise de 15 K€
 - ADAS : 750 K€ à échéance 31/12/2011 avec un seuil de déclenchement à 50K€
- Droit individuel à la formation (DIF) : 40.269 heures

4. Evènements postérieurs

Aucun évènement n'est intervenu entre la date de clôture et le 25 septembre 2008, date d'arrêté de comptes consolidés par le Conseil d'Administration.

5. Informations relatives aux parties liées

Les informations significatives relatives aux parties liées concernant la rémunération allouées aux membres des organes de Direction dont les données sont présentées ci-après :

(En milliers d'euros)	Montants
Jetons de présences	16
Membres du Conseil d'Administration (Rémunérations)	384
Membres du Conseil d'Administration (prestations refacturées)	538
Engagements de retraite	157
Total	1 095

6. Notes sur le passage aux normes IFRS des bilans 1^{er} juillet 2006 et 30 juin 2007 et du compte de résultat 30 juin 2007

a) Impacts du passage aux normes IFRS sur le Bilan au 1^{er} juillet 2006

PASSIF en milliers d'euros	PASSIF en milliers d'euros	30/06/2007 Normes française	Amort. Ecarts d'acq. IAS 36	IDR IAS 19	Après retraitements IFRS
Capital social	Capital émis	1 083			1 083
Primes d'émission		6 830			6 830
Réserves consolidées	Autres réserves	5 439	435	(84)	5 790
Résultat de l'exercice	Titres en auto-contrôle				0
Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	1 973			1 973
					0
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	15 325	435	(84)	15 676
Interêts minoritaires	Interêts minoritaires				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES	15 325	435	(84)	15 676

b) Impacts du passage aux normes IFRS sur le Bilan au 30 juin 2007

Format Français	Format IFRS	30/06/2007 Normes françaises	Amort. Ecarts d'acq. IAS 36	IFRS 2	Facto	IDR IAS 19	Location financement IAS 17	Reclassement	Après retraitements IFRS
ACTIF en milliers d'euros	ACTIF en milliers d'euros								
Ecarts d'acquisition / Fonds commerciaux	Goodwill	6 007	628					(70)	6 565
Frais de recherche et de développement		175						(175)	0
Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	47						245	292
Immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles	1 247					751		1 998
Participations et autres titres immobilisés		25						(25)	0
Prêts et autres immobilisations financières		277						(277)	0
	Immuebles de placement								0
	Participations entreprises associées								0
	Actifs financiers disponibles à la vente								0
	Autres actifs non-courants							302	302
	Actifs d'impôts non courants							201	201
ACTIF IMMOBILISE	ACTIFS NON-COURANTS	7 778	628	0	0	0	751	201	9 358
Stocks et en-cours	Stocks et en-cours	638							638
Clients et comptes rattachés	Clients et comptes rattachés	23 136			9 142				32 278
Autres créances	Autres actifs courants	9 989			(9 142)			659	1 506
Impôts différés actif	Actif d'impôt courant	201						(201)	0
	Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat								0
	Actifs non courants destinés à être cédés								0
Disponibilités et valeurs mobilières	Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 524							11 524
Comptes de régularisation		659						(659)	0
ACTIF CIRCULANT	ACTIFS COURANTS	46 147	0	0	0	0	0	(201)	45 946
TOTAL ACTIF	TOTAL ACTIF	53 925	628	0	0	0	751	0	55 304

PASSIF en milliers d'euros	PASSIF en milliers d'euros	30/06/2007 Normes françaises	Amort. Ecarts d'acq. IAS 36	IFRS 2	Facto	IDR IAS 19	Location financement IAS 17	Reclassement	Après retraitements IFRS
Capital social	Capital émis	1 438							1 438
Primes d'émission		17 338						(17 338)	0
Réserves consolidées	Autres réserves	7 001	435	253		(94)	15	17 339	24 949
	Titres en auto-contrôle								0
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice	1 736	483	(253)		(48)	(6)	(1)	1 912
Ecart de conversion		1							0
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	27 514	918	0	0	(142)	9	0	28 299
Intérêts minoritaires	Intérêts minoritaires								0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES	27 514	918	0	0	(142)	9	0	28 299
Avances conditionnées		173						(173)	0
AUTRES FONDS PROPRES		173	0	0	0	0	0	(173)	0
Provisions acquisition titres (écart négatif)	Emprunts et dettes financières à long terme	290					552	1930	2 482
Provisions pour risques		417						(290)	0
Provisions pour charges	Provisions à long terme	184				142		(417)	0
Impôts différés passif	Passif d'impôts non courants	73					4	0	77
	Autres passifs non courants		(290)					290	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	TOTAL PASSIF NON COURANT	964	(290)	0	0	142	556	1 513	2 885
Dettes financières sur établissements de crédit	Provisions à court terme							417	417
Dettes financières diverses	Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	2 184					186	(1 196)	1 174
Avances et acomptes reçus sur commandes	Emprunts à court terme	561						(561)	0
Fournisseurs et comptes rattachés	Fournisseurs et comptes rattachés	509						(509)	0
Dettes fiscales et sociales	Autres passifs courants	4 926							4 926
Dettes sur immobilisations		14 467						3 136	17 603
Autres dettes									0
Produits constatés d'avance	Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés	2 627						(2 627)	0
DETTES	TOTAL PASSIF COURANT	25 274	0	0	0	0	186	(1 340)	24 120
TOTAL PASSIF	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	53 925	628	0	0	0	751	0	55 304

c) Impacts du passage aux normes IFRS sur le compte de résultat au 30 juin 2007

Format Français	Format IFRS	30/06/2007 Normes française	Amort. Ecart d'acq. IAS 36	IFRS 2	Facto	IDR IAS 19	Location financemen t IAS 17	Reclasse- ment	Après retraitemen ts IFRS
Chiffre d'affaires net	Chiffre d'affaires	62 780							62 780
Production stockée									0
Production immobilisée									0
Reprises de provisions et transfert de charges		793						(793)	0
Autres produits	Autres produits de l'activité	36						(36)	0
Produits d'exploitation		63 609	0	0		0	0	(829)	62 780
Achats de mat. prem. et autres appro. (& var. stocks)	Achats consommés	12 218							12 218
	Variation des stocks de produits en cours et de produits finis								0
Autres achats et charges externes	Charges externes	9 728					(170)	(59)	9 499
Impôts et taxes	Impôts et taxes	1 786							1 786
Frais de personnel	Charges de personnel	34 996		253				275	35 524
Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	527					155		682
Dotations aux provisions	Dotations aux provisions	562				48		(545)	65
Autres charges	Autres produits et charges d'exploitation	5						(215)	(210)
Charges d'exploitation		59 822	0	253		48	(15)	(544)	59 564
Résultat d'exploitation	Résultat opérationnel courant	3 787	0	(253)		(48)	15	(285)	3 216
	Autres produits et charges opérationnels								0
	Résultat opérationnel	3 787	0	(253)		(48)	15	(285)	3 216
Différences de changes nettes		(27)						27	0
Dotations aux provisions nettes de reprises		0							0
Autres produits et charges financières		(64)						64	0
	Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie							116	116
	Coût de l'endettement financier brut						(17)	(180)	(197)
Résultat financier	Coût de l'endettement financier net	(91)	0	0		0	(17)	27	(81)
Dotations aux provisions nettes de reprises		129						(129)	0
Autres produits et charges exceptionnelles nets		(269)						269	0
Résultat exceptionnel		(140)	0	0		0	0	140	0
	Autres produits et charges financiers							(27)	(27)
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition		(241)	241						0
Dotations aux amortissements fonds commerciaux		(387)	387						0
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	Charge d'impôt	(1 192)					(4)		(1 196)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence								0
Résultat net	Résultat net	1 736	628	(253)		(48)	(6)	(145)	1 912

d) Normes ayant impactées les résultats 2007 et les capitaux propres d'ouverture

IFRS 2 Paiement fondé sur des actions

Le Groupe a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions et a sollicité un actuaire pour évaluer à la juste valeur la charge attendue.

Impact capitaux propres au 1/07/06 :	Non mis en place
Impact capitaux propres au 30/06/07 :	253 K€
Impact compte de résultat au 30/06/07 :	-253 K€

IAS 19 Evaluation actuarielle des engagements de retraite

Le Groupe a eu recours à un actuaire afin d'évaluer les engagements de retraite de l'ensemble des sociétés du Groupe au titre du régime des indemnités de fin de carrière. Le Groupe constatait déjà un engagement de retraite au titre des années précédentes. Les évaluations de l'actuaire ont déterminé les justes valeurs

Impact capitaux propres au 1/07/06 :	- 84 K€
Impact capitaux propres au 30/06/07 :	- 94 K€
Impact compte de résultat au 30/06/07 :	- 48 K€

IAS 36 Evaluation des actifs – Evaluation des fonds commerciaux et des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition et les fonds commerciaux acquis sur les exercices antérieurs doivent être évalués à leur juste valeur. Les amortissements constatés sur l'exercice 2007 sur les écarts d'acquisition positifs et les fonds commerciaux sont repris. L'écart d'acquisition négatif net existant au passif du bilan en provision pour risques et charges a été annulé.

Impact capitaux propres au 1/07/06 :	435 K€
Impact capitaux propres au 30/06/07 :	435 K€
Impact compte de résultat au 30/06/07 :	483 K€

IAS 17 Contrat de location financement

Le Groupe retraite pour la première fois les contrats de location financière en immobilisations.

Impact capitaux propres au 1/07/06 :	0 K€
Impact capitaux propres au 30/06/07 :	15 K€
Impact compte de résultat au 30/06/07 :	- 6 K€

COMPTES SOCIAUX 2007/2008

BILAN ACTIF	En K€	06.2008	06.2007
Autres immobilisations incorporelles		28 663	5
Immobilisations corporelles		361	346
Participations et autres titres immobilisés		27 813	12 853
Prêts et autres immobilisations financières		71	357
ACTIF IMMOBILISE		56 908	13 561
Stocks et encours			
Clients et comptes rattachés		2 541	226
Autres créances		1 167	34
Valeurs mobilières		1 541	8 411
Disponibilités et valeurs mobilières		789	581
Comptes de régularisation		214	295
ACTIF CIRCULANT		6 252	9 547
Charges à répartir			
TOTAL ACTIF		63 160	23 108

BILAN PASSIF	En K€	06.2008	06.2007
Capital social		1 937	-3 900
Primes d'émission		33 124	17 372
Réserve légale		193	108
Report à nouveau		1 284	551
Résultat de l'exercice		546	1 251
CAPITAUX PROPRES		37 084	15 382
Avances conditionnées			
Provisions pour risques		26	18
Provisions pour charges		606	220
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		632	238
Dettes financières sur établissements de crédit		22 095	1 135
Dettes financières diverses		1 137	
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Fournisseurs et comptes rattachés		584	405
Dettes fiscales et sociales		878	609
Dettes sur immobilisations		750	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
DETTES		25 444	2 149
TOTAL PASSIF		63 160	17 769

COMPTE DE RESULTAT	En K€	06.2008	06.2007
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		4 253	4 042
Production stockée			
Production immobilisée			
Reprises de provisions et transfert de charges			
Autres produits		1	7
PRODUITS D'EXPLOITATION		4 254	4 049
Achats de mat. prem. et autres appro. (& var. stocks)			
Autres achats et charges externes		2 183	1 942
Impôts et taxes		99	101
Salaires et traitements		1 179	951
Charges sociales		719	611
Dotations aux amortissements des immobilisations		90	167
Dotations aux provisions		3	
Autres charges		16	
Total Charges d'exploitation		4 289	3 772
RESULTAT D'EXPLOITATION		-35	277
Produits financiers de participation		1 336	1 000
Autres intérêts et produits assimilés		352	225
Reprises sur provisions		63	
Différences de change positives sur valeurs mobilières de placement			
Produits nets sur cessions		84	27
Total produits financiers		1 835	1 252
Dotations sur provisions		262	
Intérêts et charges assimilés		677	68
Différences de change négatives			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières		939	68
RESULTAT FINANCIER		896	1 184
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		861	1 461
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		12	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total produits exceptionnels		13	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		398	
Total charges exceptionnelles		400	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-387	0
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices		-72	210
BENEFICE		546	1 251

FAITS CARACTERISTIQUES

Faits relatifs à l'exercice

Groupe ISIS Innovation

Groupe Eurilogic a acquis 100% des actions du Groupe ISIS innovation.

La date de prise de contrôle de la société est le 1^{er} juillet 2007.

Le Groupe a versé 15.950 K€ en numéraire et a procédé à un échange de titres en procédant à une augmentation de capital de 14.750 K€ (453 K€ en capital social et 14.296 K€ en prime d'émission)

Au 30 juin 2008, Groupe Eurilogic a absorbé la SA ISIS Innovation par transmission universelle de son patrimoine. Un mali technique de fusion a été constaté pour la somme de 28.648 K€ et comptabilisé dans les autres immobilisations incorporelles.

TEKSAN

Groupe Eurilogic a acquis 100% des actions de la SAS TEKSAN.

La date de prise de contrôle de la société est le 1^{er} juillet 2007.

Le Groupe a versé 3.000 K€ en numéraire et a procédé à un échange de titres en procédant à une augmentation de capital de 1.501 K€ (46 K€ en capital social et 1.455 K€ en prime d'émission).

Un plan d'earn out a été rédigé avec les vendeurs. Il s'appuie sur les performances économiques de TEKSAN en 2008, 2009 et 2010. Le Groupe a déjà versé 172 K€ et a constaté en dette sur immobilisations la somme de 750 K€ correspondant au montant maximum payable.

EURI-CONSEIL

Euri-Conseil a été absorbée par Groupe Eurilogic dans le cadre d'une fusion par transmission universelle du patrimoine. Un mali de fusion de 59 K€ a été constaté et passée en charge sur l'exercice.

Evènements postérieurs

Néant

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les comptes sont établis comme l'année précédente selon le plan comptable général 2005 et les règles et principes comptables français.

Immobilisations incorporelles

Fonds de commerce

Les éléments du fonds de commerce sont valorisés à leur coût d'acquisition. Chaque année, un test de dépréciation est effectué pour évaluer la valeur recouvrable de ces actifs. L'évaluation repose sur des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés. Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable est inférieure au montant inscrit au bilan.

Progiciels

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant un mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 1 an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements économiques sont déterminés en fonction de la durée de vie prévue et en mode linéaire.

Les durées d'amortissements pratiqués sont les suivantes :

- Agencements divers	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Mobilier	10 ans

Immobilisations financières

Les éléments sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur de réalisation des immobilisations financières devient inférieure à la valeur comptable.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'apport ou d'acquisition.

La valeur comptable de ces titres de participation donne lieu à une dépréciation par voie de provision dès lors que la quote-part des capitaux propres détenus à la clôture augmentée d'une valeur de fonds de commerce devient inférieure au montant inscrit au bilan. La valeur des fonds de commerce repose sur des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les VMP sont comptabilisés au coût d'entrée. L'analyse des cours au 30 juin 2008 ne fait apparaître de différences significatives par rapport à la valeur nette comptable figurant à l'actif du bilan.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provision pour risques et charges

Provision pour risques prud'homaux

A la date d'arrêté des comptes, chaque procédure ouverte fait l'objet d'un examen individuel par la Direction.

Le cas échéant, une provision égale à la sortie probable de ressources est constituée.

Provision pour engagements de retraite

Les engagements de retraite ont été calculés par un actuaire. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

- Le taux de revalorisation salariale est de 2,5%
- La rotation de l'effectif segmentée selon des tranches d'âge et évaluée sur la base des départs de l'exercice, les taux de turn-over utilisés sont compris entre 6 et 30% en fonction de l'âge du salarié.
- L'âge de la retraite à 60 ou 65 ans en fonction du rattachement de la convention collective du salarié
- Le taux d'actualisation retenu est de 5,35%.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION DES POSTES DU BILAN ET DE LEURS VARIATIONS

Variations des autres immobilisations incorporelles en K€

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisitions et Production immobilisée	Cessions et rebus Diminutions	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Frais d'établissement, de R&D						
Concessions, brevets et droits	216	24	41			199
Fonds de commerce		28 643				28 643
Autres immobilisations incorp.						
Total	216	28 667	41			28 842

Amortissements	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Frais d'établissement, de R&D						0
Concessions, brevets et droits	211	9	41			179
Fonds de commerce						0
Autres immobilisations incorp.						
Total	211	9	41			179

Valeurs nettes	Solde d'ouverture					Solde de clôture
Immobilisations incorporelles	5		0	0	0	28 662

Fonds de commerce « ISIS Innovation »

Au 1^{er} Juillet 2007, Groupe Eurilogic a acquis les titres d'ISIS Innovation pour un montant porté en titres de participation de 30.899 K€. A effet 30 juin 2007, la société ISIS Innovation a été absorbée par Groupe Eurilogic par confusion de patrimoine. Il en ressort un mali technique de 28.643 K€ affecté en Fonds de commerce.

Variations des immobilisations corporelles en K€

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions et rebus	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Agencements	280	39				319
Installations techniques						
Matériel de transport						
Mat. Bureau, informatiques	235	51	17			269
Mobilier	32	6				38
Autres immobilisations incorp.						
Total	547	96	17	0	0	626

Amortissements	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Agencements	77	29				106
Installations techniques						
Matériel de transport						
Mat. Bureau, informatiques	112	48	17			143
Mobilier	13	4				17
Autres immobilisations incorp.						
Total	202	81	17	0	0	266

Valeurs nettes	Solde d'ouverture					Solde de clôture
Immobilisations corporelles	345	0	0	0	0	360

Variations des titres de participations en K€

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Fusion/absorption	Solde de clôture
Titres EURILOGIC	2 265					2 265
Titres EURI-CONSEIL	63				-63	0
Titres EURILOGIC Polska	13					13
Titres BER	10		10			0
Titres EURILOGIC CZ	18					18
Titres ISIS Innovation		30 899			-30 899	0
Titres ISIS MPP					10 600	10 600
Titres TEKSAN		5 441				5 441
Total	2 369	36 340	10	0	-20 362	18 337

Provisions s/titres	Solde d'ouverture	Provisions	Reprises	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Titres EURI-CONSEIL	63		63			0
Total	63	0	63			0

La société EURI-CONSEIL a été absorbée par Groupe EURILOGIC

Variations des créances rattachées aux participations en K€

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Prêts	Rembt	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Créance EURILOGIC	9 711	1 086	1 411			9 386
Créance EURILOGIC Polska	90					90
Total	9 801	1 086	1 411			9 476

Variations des autres immobilisations en K€

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Prêts	Rembt	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Emprunt Oblig. EURILOGIC (1)	746		746			0
Intérêts s/emprunts Oblig.	70		70			0
Actions propres (2)	220		220			0
Dépôts et cautionnements	68	3				71
Total	1 104	3	1 036			71

(1) L'emprunt obligataire a été remboursé au 01/01/2008

(2) Actions propres reclassées dans le poste « Valeurs mobilières de placement »

Tableau des filiales et participations

DENOMINATION En K€	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES autres que le capital	QUOTE PART DU CAPITAL %	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS
FILIALES (+ de 50% du capital détenu)				
EURILOGIC SAS	1 930	7 981	100%	1 257
EURILOGIC POLSKA	13	48	100%	45
EURILOGIC CZ	18	5	100%	73
ISIS MPP	2 500	7 799	100%	5 588
TEKSAN (Exercice fiscal de 8 mois)	152	701	100%	351
PARTICIPATIONS (de 10 à 50% du capital détenu)				
Néant				

Créances

En KEuros	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Dépréciat.	Total net
Clients et comptes rattachés	2 541	2 541			-	2 541
Avances personnel	3	3				3
TVA	74	74				74
Impôts	921	921				921
Autres créances	170	170				170
Total	3 709	3 709	-	-	-	3 709

Produits à recevoir

Néant

Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation : 214 K €

Valeurs mobilières de placement

En KEuros	Brut	Provision	Net
Actions propres	869	262	607
SICAV Monétaire	934		934
Total	1 803	262	1 541

Actions auto-détenues :

Nombre d'actions racheté au cours de l'exercice : 52.095 actions

Nombre d'actions racheté total : 67.921 actions

Une provision pour dépréciation a été constituée pour ramener le coût historique des actions propres à la valeur du marché (cours de bourse du 30 juin 2008).

Composition des capitaux propres

Capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social	2 875 228	0,50
Acquisition ISIS (Voir III. 1.)	906 250	0,50
Acquisition TEKSAN (Voir III. 1)	92 202	0,50
Actions composant le capital social en fin d'exercice	3 873 680	0,50
Dont actions détenus en auto-contrôle	67 921	

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Situation à la clôture N-2	1 082	6 864	41	1 027	9 014
Augmentation de capital numéraire	349	10 826			11 175
Souscription stocks-options	6	103			109
Incorporation frais IPO (1)		-420			-420
Affectation du résultat N-1			1 027	-1 027	0
Distribution des dividendes			-409		-409
Résultat de l'exercice				1 251	1 251
Situation à la clôture N-1	1 437	17 373	659	1 251	20 720
Augmentation de capital numéraire	499	15 751			16 250
Affectation du résultat N-1			1 251	-1 251	0
Distribution des dividendes			-429		-429
Affectation report à nouveau			-3		-3
Résultat de l'exercice				546	546
Situation à la clôture N	1 936	33 124	1 478	546	37 084

Tableau des provisions

En KEuros	Valeurs début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs fin d'exercice
Indemnités de retraite	18	7		25
Actions auto-détenues	220	387		607
Total	238	394	-	632

Une dotation complémentaire a été comptabilisée pour couvrir l'attribution prochaine des actions auto-détenues.

Emprunts

Emprunts	Encours 01/07/2008	Emission	Remboursement	Variation de périmètre	Encours 30/06/2008
Acquisition SODIMA	1 100		400		700
Emprunt matériel informatique	35		35		0
Acquisition ISIS		10 000			10 000
Acquisition TEKSAN		3 000			3 000
Intérêts courus sur emprunt		263			263
Fusion ISIS innovation				8 132	8 132
Total	1 135	13 263	435	8 132	22 095

Emprunts	Encours 30/06/2008	- 1 an	> 1 et < 5	> 5 ans
Acquisition SODIMA	700	400	300	
Acquisition ISIS	10 000	1 348	5 654	2 998
Acquisition TEKSAN	3 000	600	2 400	
Intérêts courus sur emprunt	263	263		
Fusion ISIS innovation	8 132	1 414	5 457	1 261
Total	22 095	4 025	13 811	4 259

Emprunts et dettes financières

Le poste est composé des dettes d'impôts sociétés auprès des sociétés du Groupe fiscalement intégrées.

Dettes

En KEuros	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes d'intégration fiscale (1)	1 137	1 137		
Fournisseurs et cr	584	584		
Dettes sociales	224	224		
Organismes sociaux	209	209		
IS	-	-		
TVA	412	412		
Taxes sociales	20	20		
Taxes fiscales	12	12		
Dettes sur immobilisations (2)	750	100	650	
Total	3 348	2 698	650	-

1. Dettes d'intégration fiscale avec Eurilogic SAS et ISIS MPP SAS
2. Complément de prix à verser sur acquisition des titres de TEKSAN

Charges à payer

En KEuros	Montants
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172
Dettes fournisseurs immobilisations	750
Dettes fiscales et sociales	331
Total	1 253

COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffres d'affaires

La totalité de chiffre d'affaire est réalisé en France

Rémunération des dirigeants

En KEuros	Montants
Jetons de présences	16
Membres du Conseil d'Administration (Rémunérations)	384
Membres du Conseil d'Administration (prestations refacturées)	538
Total	938

Effectif moyen

Catégories de personnel	Personnel salarié
Dirigeants	2
Cadres	15
Techniciens	11
Total	28

Accroissements et Allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires en K€	Montant
Allègements :	
Organic	1
Total	1

Intégration fiscale

Groupe Eurilogic SA a opté pour l'intégration fiscale en y associant la SAS Eurilogic. Le groupe fiscal a bénéficié d'une économie d'impôt de 72 K€.

AUTRES INFORMATIONS

Éléments concernant les entreprises liées

En KEuros	Montant
Participations	17 687
Créances rattachées et titres immobilisés	9 476
Créances clients	2 541
Autres créances	170
Charges financières	-
Produits financiers	1 336

Le chiffre d'affaire de la société a été réalisé en totalité avec les entreprises liées.

Engagements hors bilan

- Au titre du droit individuel à la formation, les salariés du Groupe ont acquis au 31 décembre 2007, 2.138 heures.
- Caution solidaire donnée en garantie d'un emprunt souscrit par la société EURILOGIC SAS en 2006. Montant restant dû : 540 K€.
- Lettres de garantie consenties par GROUPE EURILOGIC suite à l'émission de deux nouveaux emprunts : Montant des engagements au 30 juin 2008 : 2.711 K€.
- Nantissement des titres de la SAS TEKSAN à hauteur de 3.000 K€
- Garanties de passif reçues dans le cadre de l'acquisition des titres de la société TEKSAN : 250 K€ à échéance 31/10/2009 avec une franchise de 15 K€

Comptes consolidés

Groupe Eurilogic SA est une société mère d'un groupe consolidé.

ETATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2008	30/06/2007	30/06/2006	30/06/2005	30/06/2004
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	1 936 840	1 437 614	1 082 632	1 076 532	297 540
Nombre des actions :	3 873 680	2 875 228	1 082 632	1 076 532	297 540
Nombre maximal d'actions futures à créer :	-	-	5 700	18 300	7 500
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 253 327	4 042 286	3 405 807	2 932 702	2 907 396
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	766 589	1 628 543	1 414 621	73 250	134 695
Impôts sur les bénéfices	- 72 396	210 040	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	546 021	1 251 019	1 026 701	7 330	87 576
Résultat distribué	581 052	431 284	411 400	322 960	208 278
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,22	0,49	1,31	0,07	0,45
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,14	0,44	0,95	0,01	0,29
Dividende attribué à chaque action (1)	0,15	0,15	0,38	0,30	0,70
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	28	24	22	16	12
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 179 493	950 750	1 155 211	1 007 059	870 534
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	719 241	611 194	768 361	578 796	542 977

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DENOMINATION	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES autres que le capital	QUOTE PART DU CAPITAL %	VALEUR BRUTE COMPTABLE DES TITRES DETENUS	VALEUR NETTE COMPTABLE DES TITRES DETENUS	PRÊT & AVANCES CONSENTIS NON REMBOURSES	CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE CLOS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES	CAUTIONS DONNES	OBSERVATIONS
FILIALES (+ de 50% du capital détenu)											
EURILOGIC SAS	1 930 416	7 981 571	100	2 265 151	2 265 151	9 467 633	65 820 595	1 256 833	1 085 859	Caution solid.	Caution au titre d'un emprunt dont le Capital restant à rembourser : 0,54 M€
EURILOGIC POLSKA	12 500	48 433	100	12 500	12 500	91 606	1 490 803	45 337	-	-	
EURILOGIC CZ	17 921	5 274	100	17 921	17 921	0	617 948	72 673	-	-	
TEKSAN	152 000	701 423	100	5 441 720	5 441 720	4 159	5 171 667	350 989	250 000	-	
ISIS MPP	2 500 000	7 788 616	100	10 599 900	10 599 900	79 166	28 859 301	5 587 760	-	-	
PARTICIPATIONS (de 10 à 50% du capital détenu)											

En Euros

ATTESTATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS

ÉTABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-115 DU CODE DE COMMERCE

Je soussigné, Jean-Yves RIVIERE, Président du Conseil d'Administration de la société GROUPE EURILOGIC, certifie que les rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société se sont élevées à 824.956 € (Huit cent vingt quatre mille neuf cent cinquante six euros) au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

A Châtenay-Malabry, le 22 Octobre 2008

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Yves RIVIERE

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 824.956 € (Huit cent vingt quatre mille neuf cent cinquante six euros), est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

A Paris, le 22 Octobre 2008.

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Jean Pierre Cordier

Audit Conseil finance

Jean Claude Dessain

ETATS DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Grant Thornton				Audit Conseil Finance			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
En K€								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	64	79	63%	100%	46	22	33%	20%
- Filiales intégrées globalement					83	86	60%	80%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	37				10			
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	101	79	100%	100%	139	108	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total	101	79	100%	100%	139	108	100%	100%

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE L225-37 DU CODE DE COMMERCE)

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil

Nous vous rappelons que votre Conseil d'administration est composé de 9 membres. La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est annexée ci-joint.

Fréquence des réunions

L'article 19 des statuts prévoit que le Conseil se réunit tous les 3 mois. Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

Conseil du 4 octobre 2007

- Arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 30.06.2007
- Arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 30.06.2007
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle ordinaire sur les comptes dudit exercice
- Cooptation d'un administrateur (Henri Jaladieu)
- Présentation du pro-forma du Groupe
- Autorisation de convention réglementée (Convention d'assistance avec JMCE – PCG – LM Partners et Convention avec EURILOGIC et Euri Conseil avenant à la convention de trésorerie portant le montant des avances à 6 M€ à compter du 1^{er} juillet 2006).
- Vente des titres de la société BER (société de droit roumain)
- Questions diverses

Conseil du 8 novembre 2007

- Présentation des comptes du 1^{er} trimestre de l'exercice en cours
- Présentation du budget 2007/2008
- Point sur la rémunération des mandataires sociaux
- Questions diverses (résiliation du bail des locaux de Garat)

Conseil du 20 février 2008

- Répartition des jetons de présence pour l'exercice en cours, (pour N. Lartigues et L. le Portz)
- Caution et/ou lettre de confort à accorder aux banques créancières d'Isis Innovation,
- Présentation des comptes du premier semestre,
- Principe et modalités de la suppression de la société Isis Innovation
- Questions diverses (prochaine réunion du CA le 29 avril 2008 à 10 heures au siège)

Conseil du 29 avril 2008

- Examen des comptes du 3^{ème} trimestre de l'exercice 30.06.08

- Décision sur la dissolution sans liquidation des sociétés ISIS Innovation et Euri-Conseil
- Pouvoirs à accorder au Directeur Général à cet effet
- Opportunité d'une opération de croissance par acquisitio

Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 19, les administrateurs ont été convoqués trois jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui a examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation.

Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris les décisions relatives aux réunions et ordre du jour ci-dessus énumérés au paragraphe 1.2. ci-dessus.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne regroupent l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe et de fiabiliser les informations données aux actionnaires sur la situation financière du Groupe.

Un système de contrôle interne, conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus, ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

Organisation générale du contrôle interne

Evolution de la structure

Groupe Eurilogic est une holding qui détient 5 filiales: EURILOGIC SAS, EURILOGIC POLSKA, société de droit Polonais, EURILOGIC CZ, société de droit Tchèque, ISIS MPP et TEKSAN.

Eurilogic SAS était durant l'exercice, organisée en 5 Business Units, dont 3 Business Units métiers et 2 Business Units fonctionnelles:

- Business Units Métiers :
 - Défense et Sécurité (DES)
 - Aéronautique Automobile Industrie (AAI)
 - Information Technology Services (ITS)
- Business Units fonctionnelles :
 - Produit (PRD) : développement de produits utilisés dans les projets des autres Business Units ou commercialisés directement
 - Maintien en Condition Opérationnelle (MCO)

ISIS MPP était organisée autour de 3 Business Units : Tests, Conception et Maintien en Condition Opérationnelle.

Après la clôture de l'exercice, et pour intégrer pleinement les acquisitions des sociétés ISIS et TEKSAN réalisées en août 2007, le Groupe s'est réorganisé autour de 2 pôles, un pôle Produits et un pôle Services.

Le pôle Produits propose des systèmes électroniques complexes, des moyens d'essais et de validation et des solutions de Maintien en Conditions Opérationnelles d'équipements électroniques. Le pôle Services offre des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, de conduite opérationnelle de projets, de conseil, de support et de maintenance.

Chaque pôle est composé de plusieurs sites. Les sites d'ISIS MPP font partie du pôle Produit. TEKSAN fait partie du pôle Service. Les sites d'Eurilogic sont répartis entre les 2 pôles en fonction de leur activité.

Pilotage du Groupe

Le pilotage des différentes entités s'effectue au travers de deux types de comités :

- Au niveau de chaque Pôle, un Comité de Direction se réunit mensuellement pour revoir les résultats mensuels et prévisionnels et la synthèse des revues d'affaires. et décider de plans d'action. Ces revues sont pilotées par les directeurs de chaque Pôle . Sont examinés lors de ces revues : les indicateurs financiers, les perspectives commerciales, les affaires clefs.

- Au niveau du Groupe, un Comité Exécutif se réunit de façon mensuelle également pour revoir les résultats mensuels et prévisionnels du Groupe, les contributions de chaque entité au résultat, les axes de développement et d'amélioration des résultats. Le Comité Exécutif regroupe les Directeurs des filiales, la Direction Financière et la Direction des Ressources Humaines.

Les Comités de Direction et les Comités Exécutifs permettent au Groupe :

- de piloter au plus près les entités
- de mesurer l'atteinte des objectifs
- de fiabiliser les prévisions réalisées
- d'anticiper les risques et de mettre en place des plans d'action

Démarche qualité

EURILOGIC et ISIS MPP sont certifiées ISO 9001 version 2000 depuis juillet 2004 pour EURILOGIC, depuis le 2 décembre 2002 pour ISIS MPP. Les 2 sociétés suivent des processus de gestion similaires, en particulier en matière de revue d'offre, de suivi des risques, de gestion des projets et des affaires. La cartographie des processus est structurée autour de :

Processus de management :

- pilotage du groupe en termes de stratégie et de communication
- management de la qualité
- pilotage opérationnel des entités

Processus opérationnels définissant les grands axes métiers de l'entreprise :

- processus commercial
- ingénierie de systèmes
- ingénierie de compétences
- maintien en conditions opérationnelles

Processus supports :

- ressources humaines
- finance et gestion commerciale
- achats
- système d'information

Description des procédures de contrôle interne

Pour info : mention obligatoire depuis la nouvelle loi.

Procédure de gestion des risques mises en place par le groupe

Les risques inhérents à l'activité sont gérés à 2 niveaux principaux :

- Les risques sur les propositions sont identifiés au travers des revues d'offre auxquelles participent les Direction Commerciales, Techniques, Qualité et Financières.
- Les risques sur les affaires en cours sont revus au cours de revues d'affaires avec la participation du Contrôle de Gestion et de la Qualité. Les risques font l'objet de plan d'actions préventives.

Chaque mois, un compte de résultat prévisionnel est réactualisé pour l'année en cours. Une synthèse des risques et opportunités par rapport au prévisionnel est également préparée. Ces éléments sont revus par le Comité Exécutif.

Les risques sur l'information financière produite sont compensés par les procédures de contrôle suivantes :

- Au niveau du compte de résultat, l'information est préparée par société, par pôle, et par site. Les résultats sont comparés avec le budget et les écarts analysés.
- Au niveau du bilan, les comptes sont réconciliés mensuellement dans le cadre de la procédure d'arrêté des comptes mensuels.

Elaboration de l'information comptable et financière

Le département Finance est garant de l'établissement des états financiers présentés aux actionnaires. Les états financiers consolidés du Groupe sont établis pour la première fois au 30 juin 2008 selon les normes IFRS. Dans cet objectif le Groupe s'est appuyé sur des cabinets experts pour identifier et traiter les points les plus techniques du passage aux normes IFRS.

Les Commissaires aux Comptes du Groupe s'assurent de la sincérité et de la régularité et de la conformité aux normes comptables des états financiers préparés par le Groupe. Ils interviennent en plusieurs phases tout au long de l'année : intérim (revue des procédures, revue analytique du bilan et du compte de résultat), revue des comptes des filiales, revue des comptes consolidés.

Contrôle de gestion

Au sein de la Direction Financière, le département Contrôle de Gestion a pour mission d'assurer l'aide au pilotage de l'entreprise et à la prise de décisions des Comités de Direction et du Comité Exécutif.

Les tâches principales du Contrôle de Gestion sont les suivantes:

- Préparation du budget annuel
- Préparation du reporting mensuel en lien avec la comptabilité
- Identification des risques et des opportunités en participant activement aux revues d'offre et aux revues d'affaires
- Participation à la mise en place des plans d'action nécessaires à la tenue des objectifs
- Préparation des résultats prévisionnels en lien avec les opérationnels
- Contrôle du Besoin en Fonds de Roulement en lien avec les équipes de gestion commerciale et les opérationnels
- Uniformisation des processus financiers pour améliorer l'efficacité et le contrôle

Reporting

Reporting mensuel

Chaque mois, les éléments suivants sont examinés par les Comités de Direction et le Comité Exécutif pour leurs champs de compétences respectifs:

- Opportunités commerciales, Commandes, Carnet de commandes
- Compte de résultat mensuel et comparatif avec le prévisionnel préparé le mois précédent
- Compte de résultat en cumul fin de mois, comparatif avec le budget et le prévisionnel préparé le mois précédent

- Compte de résultat prévisionnel du mois suivant, du trimestre en cours et de l'année
- Risques et opportunités

Consolidation trimestrielle

Des comptes consolidés sont préparés trimestriellement, ainsi qu'une analyse du chiffre d'affaires et des commandes par secteur d'activité et par client.

Présentation du système d'information

Chaque filiale dispose d'un système d'information qui lui permet de :

- gérer les commandes clients et fournisseurs
- suivre les affaires
- gérer la trésorerie
- gérer la comptabilité
- préparer le reporting mensuel
- préparer la liasse de consolidation trimestrielle

Eurilogic utilise V9, un ERP adapté spécialement aux entreprises dans des activités nécessitant du suivi de temps et de la gestion projets. ISIS utilise le logiciel SAGE, un logiciel de suivi des affaires et de suivi des achats. La consolidation est préparée sous CEGID.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Certains actionnaires disposent d'un droit de vote double, conformément à l'article 16 des statuts, littéralement rapporté ci-dessous.

ARTICLE 16 - DROIT DE VOTE DOUBLE

Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente. Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux (2) ans au moins, dès lors qu'il en a fait la demande expresse, auprès de la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs ou profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Lorsqu'un actionnaire détient à la fois des actions à droit de vote double et des actions ne donnant pas droit à un vote double, pour le calcul des droits de vote, nonobstant des règles fiscales différentes et sauf indication contraire de l'actionnaire cédant, les cessions sont réputées porter en priorité sur les actions cessibles acquises ou souscrites le plus récemment.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

La Direction Générale est assumée par Monsieur Philippe GAUTIER sans aucune limitation ainsi que par Monsieur Marc HABABOU en tant que Directeur Général Délégué, également sans limitations. Nous vous rappelons que la présidence du Conseil d'Administration est exercée par Monsieur Jean-Yves RIVIERE:

Fait à Châtenay-Malabry

Le 25/09/2008

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves RIVIERE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 30/06/2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Eurilogic relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2007 retraitées selon les mêmes règles.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes II.4.a) « suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés », III.1. « tests de dépréciation des actifs » et III.2. « goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes II.4.a), III.1. et III.2. donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 28 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Audit Conseil Finance

Jean-Claude DESSAIN

Grant Thornton

Membre Français de Grant Thornton
International

Jean-Pierre CORDIER

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX EXERCICE CLOS LE 30/06/2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Eurilogic, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.1 « immobilisations incorporelles » et 2.3. « immobilisations financières » de l'annexe exposent les modalités d'appréciation de la valeur d'inventaire des fonds de commerce et des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 28 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Audit Conseil Finance

Jean-Claude DESSAIN

Grant Thornton

Membre Français de Grant Thornton
International

Jean-Pierre CORDIER

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Convention autorisée au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de services avec la société JMCE consultants

Conclusion d'une convention d'assistance dans les domaines du conseil en ressources humaines et de la communication institutionnelle avec la société JMCE Consultants.

La durée de cette convention est de deux années irrévocables à compter du 1er juillet 2006 jusqu'au 30 juin 2008.

La rémunération des services fournis par la société JMCE Consultants s'effectue sous forme d'honoraires. Pour la première année, le montant des honoraires était fixé à la somme annuelle 233 000 € hors taxes.

Pour les années suivantes, cette rémunération était fixée à la somme annuelle de 233 000 € hors taxes majorée ou minorée en prenant en compte la variation de l'indice SYNTEC. Au titre de la période les honoraires se sont élevés à 242 338 € hors taxes.

Convention de services avec la société PCG Consultants

Conclusion d'une convention d'assistance dans le domaine commercial avec la société PCG Consultants.

La durée de cette convention est de deux années irrévocables à compter du 1er juillet 2006 jusqu'au 30 juin 2008.

La rémunération des services fournis par la société PCG Consultants s'effectue sous forme d'honoraires. Pour la première année, le montant des honoraires était fixé à la somme annuelle 161 000 € hors taxes.

Pour les années suivantes, cette rémunération est fixée à la somme annuelle de 161 000 € hors taxes majorée ou minorée en prenant en compte la variation de l'indice SYNTEC. Au titre de la période les honoraires se sont élevés à 167 452 € hors taxes.

Convention de services avec la société LM Partners

Conclusion d'une convention d'assistance dans les domaines administratifs et de gestion financière avec la société LM Partners.

La durée de cette convention est de deux années irrévocables à compter du 1er juillet 2006 jusqu'au 30 juin 2008.

La rémunération des services fournis par la société LM Partners s'effectue sous forme d'honoraires. Pour la première année, le montant des honoraires était fixé à la somme annuelle 124 000 € hors taxes.

Pour les années suivantes cette rémunération est fixée à la somme annuelle de 124 000 € hors taxes majorée ou minorée en prenant en compte la variation de l'indice SYNTEC.

Au titre de la période les honoraires se sont élevés à 128 970 € hors taxes.

Convention de gestion de trésorerie avec Eurilogic

La société a conclu avec sa filiale une convention de gestion de trésorerie. Selon celle-ci, les sommes mises à disposition portent intérêt au taux annuel de 3,50%.

Au 30 juin 2008, les soldes des avances de trésorerie enregistrées en comptes courants s'élevaient à 9 385 859 €

Au titre de la période les revenus d'intérêts comptabilisés en produits financiers se sont élevés à: 317 283 €

Convention d'assistance technique avec Eurilogic

Groupe Eurilogic fournit des prestations à sa filiale, dans les principaux domaines suivants: juridique et fiscal, administratif, commercial et développement, technique, ressources humaines.

En contrepartie de ces prestations Groupe Eurilogic perçoit une rémunération calculée sur la base des coûts de revient engagés par elle même, majorés de 10%.

Au titre de la période, la rémunération de Groupe Eurilogic s'est élevée à: 2 839 993 €.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris, le 28 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Audit Conseil Finance

Jean-Claude Dessain

**Grant Thornton
Membre Français de Grant Thornton
International**

Jean-Pierre Cordier

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 04 DECEMBRE 2008

COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2008 lesquels font apparaître un bénéfice de 546.021 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 18.893 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 6.424 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 546.021 euros de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau antérieur -----	1.283.976 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice -----	546.021 €

Total pouvant être affecté -----	1.829.997 €

Le résultat de l'exercice augmenté du report à nouveau antérieur sera affecté comme suit pour tenir compte de la détention par la société de ses propres actions :

Affectation

- A titre de dividende aux actionnaires une somme de ----- 581.052 €
soit un dividende unitaire par action de 0,15 €
- En report à nouveau la somme de ----- 1.248.945 €

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 0,15 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 janvier 2009.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 20 de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée de la faculté offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18%. Cette option doit être effectuée lors de chaque encaissement. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori.

Dividende et détention par la Société de ses propres actions

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos le 30.06.05, un dividende de 322.959,60 €, soit 0,30 € par action. Ce dividende est éligible à l'abattement de 50 %, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Au titre de l'exercice clos le 30.06.06, un dividende de 411.400 €, soit 0,10 € par action. . Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 %, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Au titre de l'exercice clos le 30.06.07, un dividende de 431.284,20 €, soit 0,15 € par action. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 %, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 30 juin 2008 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 30.000 euros.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil

d'administration lors de sa réunion du 21 octobre 2008, aux fonctions d'administrateur de :

M. Antoine le Bourgeois demeurant à Sceaux (92330) 97, Rue Houdan.

En raison de la démission de la société Equity Vision de ses fonctions d'administrateur.

En conséquence, M. Antoine Le Bourgeois exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2009 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009.

COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour : NEXEYA.

En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 3 Dénomination

La dénomination de la Société est : NEXEYA

Le reste de l'article sans changement.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce :

1. Délégué au conseil d'administration sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, en faisant appel public à l'épargne, l'émission d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès ou pouvant donner accès immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Est exclue de la présente délégation, toute émission d'actions de préférence.

2. Fixe les limites des montants des augmentations de capital, décidées dans le cadre de la présente délégation de la façon suivante :

- Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation est fixé à 1.000.000 euros hors prime d'émission, ou à la contre valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.
- A ce plafond s'ajoutera le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver

conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

3. Fixe à vingt six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente délégation.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.

5. Prend acte du fait que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter dans les conditions légales, le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée.

6. Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières donneront droit.

7. Décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises dans le cadre de la présente délégation, sera au moins égal à la valeur nominale desdites actions au moment de leur émission. Il sera fixé par le conseil d'administration conformément aux méthodes usuelles et objectives retenues pour l'évaluation des actions ainsi qu'en considération des opportunités de marché. Au cas où les titres de la Société seraient admis à la négociation sur un marché réglementé, le prix sera fixé conformément aux dispositions légales en vigueur.

8. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :

- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre,
- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra être demandée à l'émission,
- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société, tels que des actions ou valeurs mobilières déjà émises par la Société, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
- fixer et procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon

lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce,

1. Délégué au conseil d'administration sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, en faisant appel public à l'épargne, l'émission d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès ou pouvant donner accès immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Est exclue de la présente délégation, toute émission d'actions de préférence.

2. Fixe les limites des montants des augmentations de capital décidées dans le cadre de la présente délégation, de la façon suivante :

- Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptible d'être réalisées, immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 1.000.000 euros hors prime d'émission ou à la contre valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.
- A ce plafond s'ajoutera le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

3. Fixe à vingt six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente délégation.

4. Décide que les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement au nombre de titres qu'ils possèdent, le Conseil pouvant instituer un droit de souscription à titre réductible.

5. Prend acte du fait que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter dans les conditions légales, le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée.

6. Décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises dans le cadre de la présente délégation, sera au moins égal à la valeur nominale desdites actions au moment de leur émission. Il sera fixé par le conseil d'administration conformément aux méthodes usuelles et objectives retenues pour l'évaluation des actions ainsi qu'en considération des opportunités de marché. Au cas où les titres de la Société seraient admis à la négociation sur un marché réglementé, le prix sera fixé conformément aux dispositions légales en vigueur.

7. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :

- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre,
- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société, tels que des actions ou valeurs mobilières déjà émises par la Société, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
- fixer et procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 225-135-1 du Code de commerce et des articles R 225-228 et R 225-119 du Code de commerce, décide que pour chacune des augmentations de capital décidées en application des huitième et neuvième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté, dans les trente (30) jours de

la clôture de la souscription, dans le limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider et procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les conditions et limites fixées ci-dessus.

L'assemblée générale fixe à vingt six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente délégation.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'augmenter le capital de la Société par incorporation au capital, de tout ou partie des primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions nouvelles et/ou par élévation du nominal des actions.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra dépasser 5.000.000 €.

2. Décide que le montant total des augmentations du capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé ci-dessus, ne pourra être supérieur au montant des comptes de primes, réserves ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

3. Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, durée de validité de la présente délégation.

4. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, en particulier fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et fixer le montant du nominal des actions.

5. Donne tous pouvoirs à l'effet de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

DOUZIEME RESOLUTION

Comme suite de la décision d'augmenter le capital social prise lors des huitième et neuvième résolutions, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, décide en application des dispositions de l'article L.225-129-6, L.225-138-1, du Code de commerce, dans les conditions prévues à l'article L.443-1 et suivants du Code du travail :

1. Délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires en vue de procéder à une augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'un montant maximal de 2,5 % du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux salariés de la société et de ses filiales dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.
2. Fixe à vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente délégation.
3. Décide que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail avec la possibilité d'une décote de 20 %.
4. Décide de supprimer au profit des salariés ci-dessus visés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation de pouvoir, y compris aux éventuelles actions attribuées gratuitement dans les conditions légales et réglementaires.
5. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment à cet effet :
 - fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital,
 - fixer le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par chaque salarié,
 - arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
 - fixer les prix d'émission et les conditions de souscription, et de libération ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
 - constater la réalisation de la ou des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront souscrites individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou d'autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
 - procéder aux modifications corrélatives des statuts
 - procéder à toutes opérations et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, la cotation et au service financier des titres émis et à l'exercice des droits y attachés.

TREIZIEME RESOLUTION

Comme suite à la décision d'augmenter le capital social prise lors des huitième et neuvième résolutions, l'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la société, une augmentation de capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail. En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'administration à procéder, dans un délai de deux ans à compter de ce jour, à une augmentation de capital dont il déterminera le montant dans la limite 50.000 euros qui sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail. En conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil afin de prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la Société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% des actions, soit 387.300 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action « NEXEYA » par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à recevoir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, (avec faculté pour celui ci de subdéléguer au Directeur général), y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 16 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 6.196.800 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

QUINZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, conformément à la Loi de Modernisation de l'Economie, loi 2008-776 du 4 août 2008, de supprimer l'obligation faite aux administrateurs de détenir des actions de la société et en conséquence décide de modifier l'article 17 des statuts, faisant référence au nombre d'actions qui y figure, en supprimant purement et simplement le 3^{ème} point dudit article.

L'assemblée générale prend acte que cette modification ne s'appliquera qu'à compter du 1^{er} janvier 2009.

SEIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, ainsi que la Loi de Modernisation de l'Economie lui en donne la possibilité, de maintenir le droit de vote double pour un actionnaire (personne morale) en cas de fusion-absorption ou en cas de scission. Elle décide en conséquence de modifier comme suit l'article 16 des statuts, en rajoutant à la fin du 3^{ème} paragraphe, la phrase suivante : **Il en sera de même en cas de fusion-absorption ou de scission entre actionnaires personnes morales, emportant transfert de propriété de titres de la société.**

Cet article sera donc désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 16 - DROIT DE VOTE DOUBLE

Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente.

Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux (2) ans au moins, dès lors qu'il en a fait la demande expresse, auprès de la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs ou profit du conjoint ou de parents au degré successible. Il en sera de même en cas de fusion-absorption ou de scission entre actionnaires personnes morales, emportant transfert de propriété de titres de la société.

Lorsqu'un actionnaire détient à la fois des actions à droit de vote double et des actions ne donnant pas droit à un vote double, pour le calcul des droits de vote, nonobstant des règles fiscales différentes et sauf indication contraire de l'actionnaire cédant, les cessions sont réputées porter en priorité sur les actions cessibles acquises ou souscrites le plus récemment.

DIX SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.



www.eurilogic.fr

